



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP19/CAC
Juillet 2019

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-deuxième Session

Centre international de conférences, Genève (Suisse)

8-12 juillet 2019

RAPPORT

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	page iv
Rapport de la quarante-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius	1
	Paragraphes
Introduction	1
Ouverture de la session	2 - 5
Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	6
Rapport du président sur les soixante-seizième et soixante-dix-septième sessions du Comité exécutif (point 2 de l'ordre du jour)	7 - 12
Modifications à apporter au manuel de procédure (point 3 de l'ordre du jour)	13
Adoption finale de textes du Codex aux étapes 8 et 5/8 (point 4 de l'ordre du jour)	14 - 73
Comité sur l'hygiène alimentaire (CCFH)	16
Comité sur les additifs alimentaires (CCFA)	17 - 38
Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CCCPL)	39 - 45
Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR)	46 - 49
Comité sur les contaminants dans les aliments (CCCF)	50 - 72
Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)	72 - 73
Adoption de textes du Codex à l'étape 5 (point 5 de l'ordre du jour)	74 - 94
Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS)	76 - 79
Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH)	80
Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)	81 - 84
Comité sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH)	85 - 92
Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL)	93 - 94
Révocation de textes du Codex (point 6 de l'ordre du jour)	95
Propositions de nouveaux travaux (point 7 de l'ordre du jour)	96 - 99
Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH)	97
Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL)	98 - 99
Interruption de travaux (point 8 de l'ordre du jour)	100 - 101
Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)	101
Modifications à apporter aux normes et textes apparentés du Codex (point 9 de l'ordre du jour)	102
Questions soumises à la commission par les comités du Codex (point 10 de l'ordre du jour)	103 - 111
Comité sur les fruits et légumes traités (CCPFV)	106 - 108
Comité sur les sucres (CCS)	109 - 111
Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 (point 11 de l'ordre du jour)	112 - 122
Questions financières et budgétaires relatives au Codex – rapport intérimaire 2018-2019 (point 12 de l'ordre du jour)	123 - 125
Appui scientifique de la FAO et de l'OMS au Codex: activités et questions financières et budgétaires (point 13 de l'ordre du jour)	126 - 136
Questions émanant de la FAO et de l'OMS (point 14 de l'ordre du jour)	137 - 139
Rapport sur la manifestation parallèle consacrée aux activités de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS (point 15 de l'ordre du jour)	140 - 141

Rapport sur la manifestation parallèle consacrée au fonds fiduciaire du Codex (ffc2) (point 16 de l'ordre du jour)	142 - 144
Élection du président, des vice-présidents et des membres du Comité exécutif élus sur une base géographique (point 17 de l'ordre du jour).....	145 - 147
Désignation des pays chargés de la nomination des présidents des organes subsidiaires du Codex (point 18 de l'ordre du jour)	148 - 149
Questions diverses (point 19 de l'ordre du jour)	150 - 154
Coopération entre l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) et la Commission du Codex Alimentarius.....	150 - 153
Importance des normes du Codex pour la promotion de la santé publique et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).....	154
Appui en faveur de l'utilisation du copolymère méthacrylate basique (BMC, INS 1205) dans les programmes d'enrichissement des aliments.....	155 - 156

ANNEXES

	Page
Annexe I: Liste des participants	23
Annexe II: Liste des normes et textes apparentés adoptés	53
Annexe III: Liste des projets de normes et textes apparentés adoptés à l'étape 5.....	56
Annexe IV: Liste des normes et textes apparentés révoqués.....	57
Annexe V: Liste des nouveaux travaux approuvés.....	58
Annexe VI: Liste des travaux interrompus.....	59
Annexe VII: Amendements aux normes et textes apparentés du Codex.....	60
Annexe VIII: Présidents des organes subsidiaires du Codex.....	61
Annexe IX: Plan stratégique du Codex pour 2020-2025: projet révisé.....	62

RÉSUMÉ

Principales décisions prises par la Commission à sa quarante-deuxième session

La quarante-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius a réuni 538 délégués représentant 99 pays et 58 organisations ayant le statut d'observateur.

À sa quarante-deuxième session, la Commission du Codex Alimentarius a adopté:

- des limites maximales de résidus (LMR) pour 32 pesticides différents dans divers aliments et aliments pour animaux;
- cent cinquante-quatre dispositions relatives à des additifs alimentaires dans le cadre de la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (NGAA) (CXS 192-1995) qui étaient déjà dans la procédure par étapes et les notes destinées à remplacer la note 161 qui permettaient d'adopter 111 dispositions révisées relatives à des additifs alimentaires portant sur des édulcorants; des dispositions révisées relatives à des additifs alimentaires dans 23 normes portant sur des produits et dans la NGAA dans le cadre de l'opération d'harmonisation des dispositions relatives aux additifs alimentaires figurant dans les normes portant sur des produits et dans la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA); et la révision des *Noms de catégories et le Système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires* (CXS 36-1989);
- des limites maximales de résidus (LMR) pour le plomb dans certains produits dans le cadre de la *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CXS 193-1995), avec la modification de la limite maximale relative au plomb dans le vin qui en découle;
- des *Directives pour une analyse rapide des risques suite à la détection de contaminants dans des aliments en l'absence de niveau réglementaire*;
- le *code d'usages pour la réduction des esters de 3-monochloropropane-1,2-diol (3-MCPDE) et des esters glycidyliques (GE) dans les huiles raffinées et les produits à base d'huiles raffinées*;
- les modifications apportées au *Code d'usages sur le poisson et les produits de la pêche* (CXC 52-2003) pour harmonisation en regard des directives sur la maîtrise de l'histamine;
- l'avant-projet de préambule et de structure pour la *Norme générale sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage* (CXS 234-1999);
- une *norme sur l'ail séché ou déshydraté*;
- la section relative à la teneur en eau de la *Norme sur le quinoa*;
- des dispositions relatives aux amandes, aux graines de lin, aux noisettes, aux pistaches et aux noix, ainsi qu'à l'huile de palme ayant un taux d'acide oléique élevé, qui seront incorporées dans la *Norme sur les huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999).

La **Commission du Codex Alimentarius a débattu** longuement de l'avant-projet de limite maximale relatif au cadmium dans le chocolat contenant ou censé contenir moins de 30 pour cent de cacao au total (matière sèche) ainsi que d'une disposition relative au citrate trisodique dans le lait liquide (catégorie d'aliments 01.1.1) dans la NGAA. Faute de consensus quant à l'adoption finale, ces deux normes seront examinées plus avant par les comités techniques concernés.

La **Commission a approuvé** 10 nouveaux points à examiner, dont la mention des allergènes sur l'étiquetage, la vente sur internet et le commerce électronique, un code d'usages sur la prévention et la réduction de la contamination par le cadmium dans les fèves de cacao et des directives relatives au contrôle de la présence d'*Escherichia coli* produisant des shigatoxines (STEC) dans certains aliments.

La **Commission** a mis fin aux travaux sur la mise au point d'une norme sur le jus de canne à sucre déshydraté non centrifugé et, par conséquent, les réunions du Comité du Codex sur les sucres (CCS) ont été ajournées *sine die*.

La Commission a examiné la gestion des travaux du Codex et la pérennisation des avis scientifiques de la FAO et de l'OMS et elle a, en particulier:

- approuvé la décision prise par le Comité exécutif à sa soixante-dix-septième session de créer un sous-comité qui serait chargé d'élaborer des indications pratiques à l'intention des organes subsidiaires du Codex et de leurs présidents en ce qui a trait à l'application des *Déclarations de principes concernant le rôle de la science*, afin de permettre au Codex d'établir des normes répondant aux besoins des membres et ayant une assise scientifique, tout en prenant en compte différentes situations dans différentes régions du monde, et de compléter les indications qui figurent dans les *Mesures destinées à faciliter le consensus*;
- adopté le Plan stratégique du Codex pour 2020-2025, encouragé l'ensemble des membres à participer à la définition du plan de travail en vue de son exécution au cours de l'année prochaine, en particulier à l'occasion des réunions des comités de coordination FAO/OMS, et a demandé au Comité exécutif de présenter lors de sa soixante-dix-neuvième session une proposition de plan de travail pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2025 dont serait saisie la Commission à sa quarante-troisième session;

- reconnu le travail précieux fourni par la FAO et l’OMS en matière d’avis scientifiques et a fait siennes les recommandations formulées à l’intention de la FAO et de l’OMS qui figurent dans le document de travail relatif à la définition d’une nouvelle stratégie de financement durable faisant appel aux budgets ordinaires des deux organisations au titre de la fourniture d’avis scientifiques à l’appui des activités menées sous l’égide du Codex.

La **Commission a réélu** M. Guilherme Antonio da Costa Jr. (Brésil) président, et M. Purwiyatno Hariyadi (Indonésie), Mme Mariam Eid (Liban) et M. Steve Wearne (Royaume-Uni), vice-présidents; elle a réélu les États-Unis d’Amérique (Amérique du Nord), l’Australie (Pacifique Sud-Ouest) et l’Égypte (Proche-Orient) et élu la Tanzanie (Afrique), l’Uruguay (Amérique latine et Caraïbes), le Japon (Asie) et l’Allemagne (Europe) pour siéger au Comité exécutif.

INTRODUCTION

1. La Commission du Codex Alimentarius a tenu sa quarante-deuxième session à Genève (Suisse), du 8 au 12 juillet 2019. La réunion a été présidée par M. Guilherme Antonio da Costa Jr. (Brésil), Président de la Commission, assisté par les vice-présidents, M. Purwiyatno Hariyadi (Indonésie), Mme Mariam Eid (Liban) et M. Steve Wearne (Royaume-Uni). Ont participé à la session des délégués de 99 États Membres et d'une organisation membre, ainsi que des observateurs de 58 organisations intergouvernementales (OIG) et organisations non gouvernementales (ONG), dont des organismes des Nations Unies. On trouvera à l'annexe I la liste des participants.

OUVERTURE DE LA SESSION¹

Allocutions de bienvenue du Sous-Directeur général de la FAO et du Directeur général de l'OMS

2. Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), M. Tedros Ghebreyesus Adhanom², et le Sous-Directeur général chargé du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. Bukar Tijani³, ont accueilli les participants et prononcé une allocution devant la Commission. Le Président de la Commission a ensuite prononcé une allocution d'ouverture.
3. Il a été annoncé que la quatrième période de dépôt de demandes à l'intention des pays qui souhaitaient bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire du Codex serait ouverte du 15 août au 30 novembre 2019.
4. Les participants ont observé une minute de silence à la mémoire du regretté M. Xuegui Kan, ancien Directeur général du Département de la réglementation et de la surveillance en matière de santé, du Ministère chinois de la santé, qui avait été pendant de nombreuses années chef du Comité national chinois du Codex. En particulier, M. Xuegui Kan avait été l'élément moteur du processus par lequel, en 2006, la Chine avait demandé à être le pays hôte du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) et du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR).

Répartition des compétences⁴

5. Conformément au paragraphe 5 de l'article II de son Règlement intérieur, la Commission a pris note de la répartition des compétences entre l'Union européenne (UE) et ses États membres, telle que présentée dans le document de séance n° 1 (CRD1).

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)⁵

6. La Commission a adopté l'ordre du jour provisoire après y avoir ajouté les questions suivantes au titre du point 19 (Questions diverses):
 - i. Coopération entre l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) et la Commission du Codex Alimentarius (proposition de l'OIV)⁶;
 - ii. Importance des normes du Codex pour la promotion de la santé publique et l'accomplissement des objectifs de développement durable (ODD) (proposition de l'Arabie saoudite)⁷;
 - iii. Utilisation du copolymère méthacrylate basique (BMC, INS 1205) dans les programmes d'enrichissement des aliments (proposition du Sénégal)⁸.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES SOIXANTE-SEIZIÈME ET SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME SESSIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (point 2 de l'ordre du jour)⁹

7. Conformément au paragraphe 7 de l'article V du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, le Président a appelé l'attention de la Commission sur les rapports des soixante-seizième et soixante-dix-septième sessions du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius et a noté que la Commission examinerait les recommandations du Comité exécutif au titre des points de l'ordre du jour correspondants.

¹ Les enregistrements audiovisuels de la session sont consultables à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/Meetings/Extra/CAC42/CAC42-Webcast/fr>.

² <https://www.who.int/dg/speeches/detail/opening-speech-at-the-42nd-session-of-the-codex-alimentarius-commission>.

³ CRD 26.

⁴ Répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres (CRD1).

⁵ CX/CAC 19/42/1 Rev.1.

⁶ CRD10 (OIV).

⁷ CRD31 (Arabie saoudite).

⁸ CRD33 (Sénégal).

⁹ REP19/EXEC1, REP19/EXEC2, CRD12 (Équateur), CRD24 (Inde).

Soixante-seizième session du Comité exécutif

8. La Commission a pris note des débats et des conclusions présentés dans le rapport de la soixante-seizième session du Comité exécutif.

Soixante-dix-septième session du Comité exécutif

9. La Commission a pris note des débats et des conclusions présentés dans le rapport de la soixante-dix-septième session du Comité exécutif.

10. En outre, la Commission:

- i. a pris note des préoccupations exprimées par l'Inde concernant le rythme des travaux menés en vue de l'établissement d'une limite maximale pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer, et de l'importance de cette question pour les pays en développement, et
- ii. a précisé que la formulation d'une définition de la biofortification incombait au Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU), qui devra étudier cette question plus avant et envisager un éventuel abandon des activités, après réception des avis du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL).

Concernant les déclarations de principes, la Commission a pris note des points de vue suivants formulés par les délégués:

- i. Le Manuel de procédure fixe des modalités claires au sujet des travaux des organes subsidiaires et fournit des outils suffisants pour que les décisions soient prises sur des critères scientifiques et dans un esprit de transparence et de consensus.
 - ii. Le document sur l'historique et l'analyse de la question à l'intention du Comité exécutif (CX/EXEC 19/77/10) restera un document de référence utile pour d'ultérieurs débats au sein du Codex.
11. La Commission a approuvé les recommandations formulées par le Comité exécutif à sa soixante-dix-septième session concernant la constitution d'un sous-comité du Comité exécutif chargé de l'application des *Déclarations de principes concernant le rôle de la science*, sans toutefois les réexaminer. La Commission a également approuvé le mandat proposé pour ce sous-comité¹⁰.
12. La Commission a souligné que la conduite de ces travaux était confiée au Comité exécutif et à son sous-comité, mais qu'il était souhaitable de renforcer la transparence et de permettre à tous les membres d'apporter des contributions à ces travaux, notamment:
- i. en permettant à tous les membres d'avoir accès aux échanges en ligne et aux documents distribués par le sous-comité sur le forum des groupes de travail électroniques;
 - ii. en organisant des discussions informelles sur la question, en marge des réunions respectives (comités régionaux de coordination, Comité du Codex sur les principes généraux, par exemple);
 - iii. en diffusant des lettres circulaires sollicitant les observations de tous les membres avant la tenue des soixante-dix-huitième et soixante-dix-neuvième sessions du Comité exécutif; et
 - iv. en assurant la distribution en temps voulu des documents, dans toutes les langues disponibles si nécessaire.

MODIFICATIONS À APPORTER AU MANUEL DE PROCÉDURE (point 3 de l'ordre du jour)

13. Aucune modification n'a été apportée au Manuel de procédure.

ADOPTION FINALE DE TEXTES DU CODEX AUX ÉTAPES 8 et 5/8 (Point 4 de l'ordre du jour)¹¹

14. La Commission a adopté les projets et avant-projets de normes et de textes apparentés présentés par ses organes subsidiaires à l'étape 8 (y compris ceux qui étaient présentés à l'étape 5/8 avec pour recommandation d'omettre les étapes 6 et 7), ainsi que d'autres normes et textes apparentés présentés pour adoption tels qu'approuvés par les comités s'occupant de questions générales compétents, à la lumière des conclusions de l'examen critique mené par le Comité exécutif à sa soixante-dix-septième session (annexe II).

¹⁰ REP19/EXEC2, annexe IV.

¹¹ CX/CAC 19/42/3-Rev.1, CX/CAC 19/42/3-Add.1, CX/CAC 19/42/4, CX/CAC 19/42/4 Add.1, CRD12 (Équateur), CRD13 (Gambie), CRD14 (El Salvador), CRD15 (Mali), CRD16 (Nicaragua), CRD17 (Uruguay), CRD19 (Ouganda), CRD20 (Pérou), CRD21 (Indonésie), CRD22 (Union africaine), CRD23 (Nigéria), CRD25 (Libéria), CRD28 (Philippines), CRD32 (NHF).

15. En outre, la Commission a noté les observations et décisions ci-après:

Comité sur l'hygiène alimentaire (CCFH)

Harmonisation du Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche (CXC 52-2003) avec les directives sur la maîtrise de l'histamine¹²

16. La Commission a noté que, compte tenu de la mise au point définitive des amendements corollaires apportés au *Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche* (CXC 52-2003) en vue de son harmonisation avec les directives sur la maîtrise de l'histamine qui ont été adoptées par la Commission à sa quarante et unième session, les directives sur la maîtrise de l'histamine seraient publiées dans une nouvelle section (la section 10) du *Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche* (CXC 52-2003).

Comité sur les additifs alimentaires (CCFA)

Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA) – Dispositions relatives aux additifs alimentaires¹³

Emploi des mono- et di-glycérides d'acides gras (SIN 471) et des sels d'acides myristique, palmitique et stéarique avec ammoniacque, calcium, potassium et sodium [SIN 470(i)] dans la catégorie d'aliments 04.1.1.2 («Fruits frais traités en surface»)

17. Un membre s'est déclaré préoccupé par l'utilisation d'additifs alimentaires en tant que traitement de surface sur les fruits frais car il estimait que cela pouvait être trompeur pour les consommateurs. Il a souligné qu'il était important de fournir des informations suffisantes aux consommateurs au sujet de ce traitement par un étiquetage obligatoire.
18. Le président du Comité sur les additifs alimentaires a expliqué que ces dispositions étaient présentées pour adoption. En effet, à l'issue des débats approfondis qui avaient eu lieu à la cinquante et unième session du Comité, la note ci-après avait été adoptée puis associée aux dispositions pertinentes: «*Pour un emploi dans les cires, enrobages ou glaçages là ou ces traitements de surface sont autorisés pour application à la surface des fruits frais*».
19. Le Secrétariat du Codex a indiqué que l'utilisation des SIN 471 et 470(i) dans la catégorie d'aliments 04.1.1.2 («Fruits frais traités en surface») avait également fait l'objet de débats à la vingtième session du Comité sur les fruits et légumes frais (CCFFV) et qu'une demande, appuyée par une justification technologique, avait été transmise au Comité sur les additifs alimentaires aux fins de leur inclusion dans la NGAA (CXS 192-1995). Il a également été précisé que les exigences en matière d'étiquetage figuraient dans la *Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (CXS 1-1985) et les normes relatives aux produits concernés.

Conclusion

20. La Commission a adopté le projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires concernant l'emploi des SIN 471 et 470(i) dans la catégorie d'aliments 04.1.1.2 à l'étape 8.

Projet de disposition relative à l'emploi de citrate trisodique [SIN 331(iii)] dans la catégorie d'aliments 01.1.1 [«Lait liquide (nature)»]

21. Le Secrétariat du Codex a présenté ce point et a expliqué que l'emploi de citrate trisodique [SIN(iii)] dans la catégorie d'aliments 01.1.1 [«Lait liquide (nature)»] avait fait l'objet de débats approfondis lors de plusieurs sessions du Comité sur les additifs alimentaires. Il a indiqué que ce dernier avait décidé d'associer la disposition concernée aux notes 438, 439 et B25 afin de faciliter son application.
22. La Commission a pris note des opinions ci-dessous, exprimées par les délégations qui n'étaient pas favorables à la disposition:
- L'emploi de citrate trisodique [SIN 331(iii)] n'est pas justifié au plan technologique et peut modifier la nature du produit et créer des incohérences au regard de la *Norme générale pour l'utilisation de termes de laiterie* (CXS 206-1999).
 - Des études scientifiques ont démontré qu'il n'est pas nécessaire d'employer des additifs pour le lait UHT et les seuls additifs autorisés actuellement dans la catégorie d'aliments 01.1.1 sont l'azote (SIN 941) et le groupe d'additifs alimentaires «phosphates».
 - Autoriser l'emploi de citrate trisodique dans le cadre de BPF est de nature à créer des inquiétudes quant à la santé des nourrissons alimentés avec du lait UHT.

¹² REP19/FH par. 38, annexe II.

¹³ REP19/FA, par. 137 i), annexe VI (partie A).

- iv. La question est liée à l'application de la section 3.2 du préambule de la NGAA et, par conséquent, l'utilisation d'additifs alimentaires dans cette catégorie d'aliments serait trompeuse pour les consommateurs car ceux-ci ne pensent pas que le lait puisse contenir des additifs.
23. Les délégations favorables à l'adoption de la disposition se sont rangées à l'avis scientifique formulé par la FAO et l'OMS, et ont dit estimer que l'emploi de citrate trisodique dans la catégorie d'aliments 01.1.1 ne présentait aucun risque au regard de la sécurité sanitaire et se justifiait au plan technologique dans certaines conditions climatiques.
24. Une délégation favorable à l'emploi de cet additif alimentaire a jugé nécessaire d'insister sur les bonnes pratiques dans la filière agroalimentaire compte tenu des facteurs de risque.
25. Le représentant de la FAO a précisé que le Comité mixte d'experts des additifs alimentaires (JECFA) avait confirmé l'innocuité du citrate trisodique au vu des données mondiales sur l'exposition aux risques d'origine alimentaire. Si des informations nouvelles venaient à apparaître, le Comité sur les additifs alimentaires pourrait lui demander de procéder à une réévaluation.
26. Un membre a indiqué qu'il n'était pas précisé dans quelles conditions climatiques s'appliquait la note B25 («*Pour un emploi dans le lait traité stérilisé et UHT des espèces non bovines pour compenser le contenu de citrate et de calcium afin d'empêcher la sédimentation du fait des conditions climatiques uniquement*») et que des éclaircissements seraient nécessaires.
27. Au vu de la longueur des débats et de la difficulté à obtenir un consensus, le président du Comité sur les additifs alimentaires a proposé que la Commission recommande au Comité de continuer à étudier les solutions possibles (fixer un niveau d'utilisation chiffré et/ou clarifier davantage les notes, par exemple).
28. La Commission a encouragé les membres à participer activement aux réunions du Comité sur les additifs alimentaires de sorte que celui-ci puisse délibérer sur les questions techniques.

Conclusion

29. La Commission est convenue de renvoyer le projet de disposition relative aux additifs alimentaires pour l'emploi du citrate trisodique dans la catégorie d'aliments 01.1.1 devant le Comité sur les additifs alimentaires, aux fins d'un examen plus approfondi.

Avant-projet de dispositions relatives à la catégorie d'aliments 01.1.2 [Autre lait liquide (nature)] pour les fonctions technologiques d'émulsifiant ou de stabilisant

30. Il a été rappelé à la Commission que la CA 01.1.2 était une catégorie nouvelle, qu'elle avait adoptée à sa trente-neuvième session (2016) et que l'objectif en était de distinguer les usages des additifs alimentaires employés dans les laits liquides n'appartenant pas à la CA 01.1.1.
31. Les délégations défavorables à l'adoption de l'avant-projet de dispositions ont avancé les arguments suivants:
- L'emploi d'additifs alimentaires dans la CA 01.1.2 avec la fonction technologique d'émulsifiant ou de stabilisant est susceptible d'induire les consommateurs en erreur car ces additifs peuvent avoir d'autres fonctions technologiques, notamment celle d'épaississant, ce qui ne se justifie pas pour cette catégorie aux termes de la section 3.2 du préambule de la NGAA.
 - Les produits alimentaires relevant de la CA 01.1.2 peuvent être utilisés pour produire des aliments pour enfants et l'emploi d'additifs alimentaires dans cette catégorie doit donc être étudié conjointement avec les dispositions relatives à la CA 01.1.1.
32. Les délégations favorables à l'adoption des dispositions ont exprimé les opinions ci-dessous:
- Les additifs alimentaires concernés ont été évalués par le Comité mixte d'experts des additifs alimentaires (JECFA), à des doses journalières admissibles (DJA) «non précisées», et un consensus a été obtenu à l'issue de débats approfondis menés lors de plusieurs sessions du Comité sur les additifs alimentaires.
 - L'emploi de ces additifs dans la catégorie alimentaire visée uniquement en tant qu'émulsifiant ou stabilisant est justifié au plan technologique et ne serait pas trompeur pour les consommateurs.

Conclusion

33. La Commission a adopté l'avant-projet de dispositions relatives à la catégorie d'aliments 01.1.2, uniquement pour les fonctions technologiques d'émulsifiant ou de stabilisant, à l'étape 5/8.
34. Le Costa Rica a émis des réserves quant à cette décision.

Dispositions révisées relatives aux additifs alimentaires dans la NGAA en ce qui concerne les notes destinées à remplacer la note 161¹⁴

35. Le président du Comité sur les additifs alimentaires (CCFA) a informé la Commission que la note 161 avait été introduite 12 ans auparavant dans un esprit de compromis et qu'elle était censée pouvoir être associée à certaines dispositions relatives aux édulcorants afin de ménager aux membres une certaine marge d'application. Cependant, certains ont dit craindre que l'application de la note 161 soit en contradiction avec les Déclarations de principes du Manuel de procédure et qu'elle puisse constituer un obstacle au commerce et ont estimé qu'elle devait donc être révisée, voire supprimée. Il a été noté que le CCFA avait organisé plusieurs séries d'échanges dans le cadre d'un groupe de travail électronique et que les notes de remplacement adoptées à sa cinquante et unième session de ce comité représentaient un progrès considérable et un compromis.
36. La Tanzanie a relevé que: i) les deux notes ne faisaient pas référence à la section 3.2 de la NGAA sur la justification de l'emploi des additifs alimentaires, contrairement à la note 161; ii) la note B s'appliquait à l'utilisation des additifs ayant des fonctions d'édulcorant ou d'exaltateur d'arôme, qui présentaient un risque élevé, en particulier pour les personnes ayant des besoins alimentaires particuliers et iii) les besoins alimentaires particuliers étaient un aspect crucial dans les pays en développement, où la protection et les recommandations fournies aux groupes de population concernés par les instances réglementaires restaient à développer afin de permettre aux consommateurs de faire le bon choix.
37. La Commission a pris note des éléments suivants: i) la section 3.2 du préambule à la NGAA devait s'appliquer à toutes les dispositions relatives aux additifs alimentaires, qu'elles soient ou non associées à des notes; ii) les notes de remplacement fournissaient des informations précises sur les différents usages des édulcorants, ce qui permettait l'adoption d'un nombre considérable de dispositions relatives aux édulcorants et iii) une approche similaire serait suivie pour les dispositions en suspens à la prochaine session du Comité sur les additifs alimentaires. Par ailleurs, elle a noté que, suite aux débats fructueux, un certain nombre de projets de dispositions relatives aux colorants avaient été proposées pour adoption sans la note 161.

Conclusion

38. La Commission a approuvé les recommandations formulées par le Comité exécutif à sa soixante-dix-septième session qui préconisaient l'adoption des dispositions révisées de la NGAA sur les additifs alimentaires pour ce qui était des notes destinées à remplacer la note 161.

Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CCCPL)

Norme sur le quinoa¹⁵

39. La Commission a pris note des recommandations formulées par le Comité exécutif à sa soixante-dix-septième session visant à adopter la section sur la teneur en eau (section 3.2.1) et à supprimer la section relative à la taille des grains (section 3.2.7)¹⁶.
40. Les membres ont exprimés des avis divergents quant à l'incorporation de la section sur la taille des grains.
41. Les membres favorables à l'incorporation de la section (quatre tailles, à savoir les catégories *extra gros*, *gros*, *moyen* et *petit*) ont fait observer que:
- i. la taille des grains était une caractéristique essentielle du quinoa et qu'elle figurait dans d'autres normes relatives aux produits, comme les normes sur le riz, l'avocat, le tamarillo, l'aubergine, le maïs nain et les piments;
 - ii. les informations relatives à la taille pouvaient contribuer à garantir la loyauté des pratiques dans le commerce d'aliments, étaient importantes pour le consommateur et répondaient aux exigences du Manuel de procédure;
 - iii. conformément à la proposition de classement, il était nécessaire de créer une catégorie pour les grains «extra gros» qui est la seule distincte des autres;
 - iv. l'absence de disposition sur la taille et le classement des grains serait préjudiciable à la norme et créerait un précédent dommageable pour le Codex; en effet celui-ci a pour mission de veiller à la protection des consommateurs et à la loyauté des pratiques dans le commerce des aliments.
42. Les membres favorables à la suppression de la section ont noté que:
- i. le quinoa pouvait être classé en fonction de sa couleur ou de sa composition, que la taille des grains était une question commerciale et ne relevait pas de la sécurité sanitaire des aliments et qu'aucun obstacle au commerce imputable à la taille des grains n'avait été observé;

¹⁴ REP19/FA, par. 119 i), annexe VI (partie C).

¹⁵ CL 2019/42-CPL, annexe 2.

¹⁶ REP19/EXEC2, paragraphes 25-28.

- ii. aucune norme sur les céréales, les légumes secs ou les légumineuses ne comporte de section relative au calibre, à l'exception de la Norme sur le riz (CXS 198-1995), dans laquelle la catégorisation par taille de grain est abordée dans l'appendice.
43. Les États-Unis d'Amérique, en leur qualité de pays hôte du Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CCCPL), ont expliqué que la section sur la taille des grains avait été longuement examinée par le Comité ces dernières années, mais que les membres favorables à la mention de la taille des grains n'avaient pas pu se mettre d'accord sur une proposition de texte.

Conclusion

44. La Commission est convenue:
- d'adopter les dispositions sur la teneur en eau et de supprimer la phrase «Les gouvernements acceptant la norme sont priés d'indiquer et de justifier les critères applicables dans leur pays» de la note explicative; et
 - de renvoyer la section sur la taille des grains à l'étape 6, en vue de son examen plus approfondi par le Comité, qui mènerait ses travaux par correspondance.
45. La Commission a noté que:
- la norme sur le quinoa serait publiée accompagnée d'une note indiquant que la section relative à la taille des grains devait être élaborée; et
 - si aucun consensus n'était trouvé lors de sa prochaine session, la section sur la taille des grains serait supprimée.

Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR)

Limites maximales de résidus (LMR) pour différentes associations pesticide/produit dans l'alimentation humaine et animale¹⁷

46. Le Secrétariat du Codex a informé la Commission que la limite maximale de résidus (LMR) de 0,3 mg/kg pour le chlorfénapyr dans les légumes fruits-cucurbitacées, proposée pour adoption à l'étape 5/8, avait été inscrite par erreur et qu'elle n'était pas présentée pour adoption.
47. Un observateur a exprimé des préoccupations quant à la manière dont le Codex et la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) avaient traité les effets résultant de la présence simultanée de plusieurs pesticides – qui étaient cumulatifs – et s'est dit d'avis qu'une attention particulière devait être accordée aux pesticides qui sont des perturbateurs endocriniens¹⁸. Il s'est dit opposé à l'adoption de ces LMR.
48. Le représentant de la FAO a précisé que tous les effets nocifs pour la santé, y compris les éventuels effets causés par des perturbations de la fonction endocrinienne, sont évalués systématiquement dans tous les cas pertinents. L'évaluation des risques porte également sur tous les effets synergiques qui peuvent découler de la présence de pesticides multiples dans l'alimentation. Il a par ailleurs souligné que toutes les parties prenantes pourraient soumettre des données pertinentes pour l'évaluation des risques associés aux pesticides, en réponse à l'appel à données qui sera émis par la FAO et par l'OMS avant chaque réunion de la JMPR.

Conclusion

49. La Commission a adopté les LMR, à l'exception du pesticide ajouté par erreur (voir le paragraphe 49), en prenant note des réserves émises par la Norvège, la Suisse et l'UE concernant un certain nombre d'associations pesticide/produit, pour les raisons évoquées dans le document CX/CAC 19/42/4 Add.1, ainsi que de celles formulées par le Brésil à propos de la pyraclostrobine sur la laitue pommée, compte tenu des risques extrêmement préoccupants pour les consommateurs brésiliens.

Comité sur les contaminants dans les aliments (CCCF)

Avant-projet de limite maximale (LM) révisée pour le plomb dans certains produits couverts par la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CXS 193-1995)¹⁹

50. Cuba s'est dite d'avis que les LM telles que présentées par le Comité ne devaient pas être adoptées à l'étape 5/8 afin de permettre la transmission de données pendant une année supplémentaire, dans la mesure où les données à partir desquelles les LM avaient été établies n'étaient pas représentatives au plan géographique.

¹⁷ REP19/PR, par. 145, annexe II.

¹⁸ CRD32 (National Health Federation [NHF]).

¹⁹ REP19/CF, par. 44, annexe II.

51. La Commission a adopté les LM ci-après: 0,1 mg/kg pour le vin (fait à base de raisins récoltés après la date d'adoption de la LM par la Commission); 0,15 mg/kg pour le vin muté et le vin de liqueur (faits à base de raisins récoltés après la date d'adoption de la LM par la Commission); 0,2, 0,15 et 0,1 mg/kg respectivement pour les abats de bovins, de porcins et de volailles. La Commission a pris note des réserves formulées par Cuba quant à la décision relative aux LM relatives au vin et aux abats pour les motifs susmentionnés.
- Avant-projet de limite maximale (LM) pour le cadmium dans le chocolat contenant ou déclarant contenir moins de 30 pour cent de cacao au total (matière sèche)²⁰*
52. La Commission a noté les recommandations formulées par le Comité exécutif, à sa soixante-dix-septième session²¹ et a examiné en conséquence l'avant-projet de LM de 0,3 mg/kg de cadmium dans le chocolat contenant ou déclarant contenir moins de 30 pour cent de cacao total (calculé sur la base de la matière sèche), aux fins de l'adoption à l'étape 5/8.
53. Différents points de vue ont été exprimés au sujet de l'adoption de cet avant-projet de LM.
54. Les délégations favorables à l'adoption de cet avant-projet de limite maximale ont fait valoir le fait que:
- la LM était suffisante au regard de la protection de la santé (en ceci qu'elle ne présentait pas de menace pour la santé) sans avoir d'impact négatif sur le commerce;
 - la LM était fondée sur des données réelles provenant de pays du monde entier et disponibles dans la base de données GEMS/Aliments, données qui ont un fondement scientifique compte tenu de l'évaluation du cadmium effectuée par le JECFA;
 - le cadmium était naturellement présent à des taux variables selon les régions et qu'il fallait fixer des LM afin de répondre aux besoins des régions productrices tant qu'il n'y avait pas de sujet d'inquiétude quant à la sécurité sanitaire;
 - la LM était établie selon le principe de proportionnalité en regard des LM déjà adoptées pour les catégories de chocolat ayant une teneur totale en cacao (matière sèche) soit comprise entre ≥ 50 % et < 70 %, soit supérieure ou égale à 70 pour cent;
 - la LM pour le riz établie par le Codex était plus élevée et que la consommation de riz était également plus élevée que celle de produits à base de chocolat;
 - le taux fixé pour la LM était de nature à ne pas mettre en péril la santé des consommateurs, y compris les enfants; et
 - la LM avait été proposée à la Commission après avoir pris en compte l'évaluation des risques du JECFA, les travaux d'un groupe de travail électronique, des recommandations formulées par le CCCF par consensus et des recommandations formulées par la Commission à l'intention du Comité exécutif.
55. Les délégations opposées à l'adoption du projet de limite maximale ont exprimé, quant à elles, les avis suivants:
- La limite maximale proposée ne permet pas de protéger suffisamment la santé, en particulier celle des enfants qui sont les principaux consommateurs de la catégorie de chocolat en question; il serait donc préférable d'établir une limite maximale moins élevée.
 - Le JECFA a certes indiqué que le cadmium présent dans le cacao ne présentait pas de risques pour la santé à 0,3 mg/kg, mais il a établi une dose mensuelle tolérable provisoire (DMTP) de 25 $\mu\text{g}/\text{kg}$ p.c./mois. La toxicité chronique du cadmium a été bien documentée. Le cadmium s'accumule dans les reins et entraîne une insuffisance rénale tubulaire irréversible et d'autres maladies non transmissibles.
 - Les données communiquées par les pays africains producteurs ne plaident pas en faveur de l'établissement d'une limite maximale de 0,3 mg/kg: les résultats obtenus dans la région pour cette catégorie de chocolat justifient une LM de 0,01 à 0,02 mg/kg. Les pays exportateurs que sont le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria représentent 75 pour cent de la production mondiale de cacao. L'établissement d'une limite maximale quinze fois supérieure à celle qui peut être obtenue n'est pas dans l'intérêt des consommateurs et compromettrait les efforts des pays africains visant à maintenir un niveau de qualité élevé pour ce produit.
 - Il n'y a pas de pénurie de cacao de qualité élevée avec un taux de cadmium de 0,075 mg/kg qui justifierait de fixer une LM plus élevée, qui serait contraire aux objectifs du Codex.

²⁰ REP19/CF, par. 56, annexe III.

²¹ REP19/EXEC2, par. 4 i).

56. Ces délégations (paragraphe 55) ont proposé de renvoyer l'avant-projet de LM au CCCF, pour examen ultérieur.
57. L'UE, appuyée par la Norvège et par la Suisse, a réitéré les réserves qu'elle avait déjà émises concernant la proposition d'avant-projet de LM, estimant que *d'après l'opinion de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs), seule une LM plus stricte de 0,1 mg/kg pourrait garantir une protection suffisante à l'ensemble des consommateurs, en particulier aux enfants*, comme il avait dit également lors de la treizième session du CCCF (voir REP19/CF, par. 53).
58. Il a été noté que, même si les autorités nationales pouvaient parfois arriver à des conclusions différentes, les rapports des organes FAO/OMS d'évaluation des risques étaient la référence à suivre pour le Codex.
59. Un observateur a également proposé d'envisager la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles visant à réduire la teneur en cadmium des fèves de cacao produites dans les régions où les niveaux de cadmium étaient élevés, afin d'aider les pays à respecter une limite maximale plus faible.
60. La Commission a noté que le CCCF élaborerait un Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium, en se fondant sur les mesures d'atténuation actuellement disponibles et destinées à aider les pays à respecter une limite maximale de 0,3 mg/kg.
61. Le Secrétariat du Codex a précisé que, dans l'éventualité où il ne serait pas possible pour le moment d'adopter la LM pour le cadmium, ces travaux pourraient être interrompus ou abandonnés en attendant l'achèvement et la mise en œuvre du Code d'usages, ce qui pourrait durer plusieurs années. Après avoir acquis de l'expérience concernant le Code d'usages, le CCCF pourrait reprendre ses travaux sur les limites maximales.
62. L'assistant du Président du CCCF, s'exprimant au nom de celui-ci, a rappelé que les LM pour le cadmium dans le chocolat avaient été inscrites à l'ordre du jour de plusieurs sessions et a évoqué l'historique et les approches adoptées jusqu'à présent:
- i. Il a été reconnu qu'il existait des variations de la teneur en cadmium dans le cacao à travers les régions.
 - ii. Les diverses catégories de chocolat ont été définies.
 - iii. Les LM pour les catégories de chocolat contenant ou déclarant contenir soit $\geq 50\%$ et $< 70\%$, soit 70% ou plus de composants totaux de cacao (matière sèche), ont été adoptées par la Commission, à sa quarante et unième session.
 - iv. À sa treizième session, le CCCF a décidé d'établir des LM pour les autres catégories de chocolat en utilisant une approche proportionnelle et en tenant compte de la faisabilité.
 - v. Les données sous-jacentes relatives à la LM proposée présentent une bonne répartition géographique et un faible taux de rejet au niveau mondial.
 - vi. Les présents travaux constituent une étape nouvelle et importante dans l'établissement de limites maximales pour le cadmium dans le chocolat. Après plusieurs cycles de collecte de données, le CCCF ne peut plus entreprendre de travaux supplémentaires pour cette catégorie.
 - vii. La LM proposée constitue le meilleur compromis possible pour mener à bien la tâche confiée par la Commission, à l'aide des données disponibles. Elle est proportionnelle aux LM adoptées par la Commission, à sa quarante et unième session. Des données additionnelles ou nouvelles ne modifieraient pas la LM pour laquelle un compromis a actuellement été obtenu.
 - viii. Pour certains pays de la région Amérique latine et Caraïbes, la LM proposée occasionnerait un taux de rejet supérieur (12 %). Le compromis actuel a été obtenu à l'issue de délibérations difficiles.
63. Le représentant de la FAO, s'exprimant au nom du Secrétariat du JECFA a expliqué les résultats de l'évaluation effectuée par le JECFA, à sa soixante-dix-septième session. Il a noté que l'exposition alimentaire au cadmium présent dans les produits contenant du cacao était négligeable par rapport à d'autres aliments et n'était pas un sujet d'inquiétude au regard de la santé publique. La LM proposée ne doit donc pas susciter de préoccupation en matière de sécurité sanitaire des aliments. Il a noté qu'il ne s'attendait pas à ce que de nouvelles données viennent changer sensiblement ces résultats.
64. La Commission a envisagé l'adoption de la LM à l'étape 5/8, suite à la déclaration faite au nom du Président du CCCF selon laquelle la LM présentée constituait le meilleur compromis, compte tenu des données disponibles et du principe de proportionnalité, et considérant l'intervention de la FAO/OMS concernant l'évaluation effectuée par le JECFA. Un consensus n'a cependant pas été obtenu. La Commission est donc convenue de tenir une session informelle animée par M. Emilio Esteban (Président du CCFH) afin d'essayer de parvenir à un compromis.

Conclusion

65. En se fondant sur les résultats de la réunion informelle, la Commission est convenue d'adopter la LM proposée à l'étape 5, afin que le CCCF puisse approfondir les débats à ce sujet, et elle a pris note des réserves exprimées par la Norvège, la Suisse et l'UE pour les raisons développées au paragraphe 57. Les discussions porteraient uniquement sur la LM de 0,3 mg/kg pour le chocolat contenant ou déclarant contenir moins de 30 pour cent de composants totaux de cacao (matière sèche). Le concept de proportionnalité, tel que convenu par le CCCF pour les LM adoptées par la Commission, à sa quarante et unième session, doit être maintenu. Si les informations complémentaires fournies ne justifient pas une modification de la LM, le CCCF, à sa quatorzième session, recommandera l'adoption par la Commission, à sa prochaine session, de la limite maximale de 0,3 mg/kg.
66. La Commission a confirmé que, suite à cette recommandation formulée par le CCCF à sa quatorzième session, la Commission adopterait la LM à sa quarante-troisième session, sans autre débat.
67. Le Bénin, le Nigéria, la Norvège, la Suisse et l'UE ont exprimé des réserves concernant le paragraphe 66, estimant qu'il ne s'agissait pas d'une conclusion de la discussion informelle et que la Commission, à sa quarante-deuxième session, ne pouvait imposer cette conclusion, ni les débats de la prochaine session de la Commission.

Projet de code d'usages pour la réduction des esters de 3-monochloropropane-1,2-diol (3-MCPDE) et des esters glycidyliques (GE) dans les huiles raffinées et les produits à base d'huiles raffinées²²

68. Une délégation, tout en se disant favorable à l'adoption de ce code d'usages, a fait valoir que les petits exploitants auraient du mal à la mettre en œuvre et elle a formé le vœu que cela ne les dissuaderait pas de suivre les dispositions figurant dans le code d'usages. Elle a proposé que le CCCF procède à un nouvel examen du document une fois que le code d'usages aura été mis en œuvre.

Conclusion

La Commission a adopté le projet de code d'usages pour la réduction des esters de 3-monochloropropane-1,2-diol (3-MCPDE) et des esters glycidyliques (GE) dans les huiles raffinées et les produits à base d'huiles raffinées à l'étape 8.

Projet de directives pour une analyse rapide des risques suite à la détection de contaminants dans des aliments en l'absence de niveau réglementaire²³

69. La délégation cubaine a exprimé des réserves quant à l'adoption des directives, en précisant que de nombreux pays n'étaient pas prêts à les mettre en œuvre, en particulier parce que leurs laboratoires avaient des capacités différentes, et a proposé un nouveau cycle de consultations sur les directives. Elle a également demandé une assistance mondiale de la FAO et de l'OMS à la mise en œuvre des directives, notamment en ce qui concernait la notion de seuil de préoccupation toxicologique.
70. Une autre délégation, bien que n'étant pas opposée à l'adoption des directives, s'est dite d'avis que celles-ci étaient susceptibles de perturber le commerce international, en particulier du fait des différences d'interprétation et de l'hétérogénéité des capacités techniques, en particulier des capacités des laboratoires, permettant d'appliquer les principes convenus. Elle a estimé aussi que la FAO et l'OMS devaient parrainer un effort mondial destiné à faciliter la mise en œuvre des directives, notamment en ce qui concerne la notion de seuil de préoccupation toxicologique.
71. Le représentant de la FAO a expliqué que les principales missions du Comité consistaient à mener des travaux normatifs devant aboutir à des LM et à élaborer des documents d'orientation, des codes d'usage et des textes apparentés. Le renforcement des capacités techniques et institutionnelles au service de la mise en œuvre des textes du Codex dans le contexte national était l'objectif premier des organismes de développement, dont la FAO et l'OMS. Le représentant de la FAO a encouragé les États membres intéressés à contacter le représentant local de ces organisations et à solliciter auprès de lui une aide à la conception d'activités de développement adaptées aux besoins particuliers du pays ou de la région afin de renforcer les capacités techniques et institutionnelles nécessaires à l'amélioration de la mise en œuvre et à l'application des textes pertinents du Codex.

Conclusion

72. La Commission a adopté les directives pour une analyse rapide des risques suite à la détection de contaminants dans des aliments en l'absence de niveau réglementaire, en prenant note des réserves exprimées par Cuba pour les raisons susmentionnées.

²² REP19/CF, par. 79, annexe IV.

²³ REP19/CF, par. 87, annexe V.

Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)

Préambule et structure du document pour la Norme générale sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CXS 234-1999)²⁴

73. La Commission a noté que le préambule et la nouvelle structure de la norme CXS 234-1999 ne seraient pas immédiatement publiés, car la préparation du transfert de toutes les méthodes dans la nouvelle structure prendrait du temps.

ADOPTION DE TEXTES DU CODEX À L'ÉTAPE 5 (point 5 de l'ordre du jour)²⁵

74. La Commission a adopté les avant-projets de normes et de textes apparentés présentés par ses organes subsidiaires pour adoption à l'étape 5 et les a avancés à l'étape 6, notant que les observations techniques devaient être soumises à nouveau à l'étape 6 pour examen par les comités compétents, à la lumière des conclusions de l'examen critique mené par le Comité exécutif à sa soixante-dix-septième session (annexe III)
75. En outre, la Commission a pris note des observations et décisions suivantes:

Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS)

Projet de principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation des programmes volontaires d'assurance par des tiers

76. Il n'y a eu aucune opposition à l'adoption à l'étape 5 du Projet de directives pour les programmes volontaires d'assurance par des tiers, mais les craintes suivantes ont été exprimées:
- i. Les programmes volontaires d'assurance par des tiers sont fondés sur des normes privées et ne prennent pas en compte la situation particulière des producteurs dans les pays en développement; on risque de créer des situations où deux systèmes de certification parallèles coexistent au niveau national, ce qui pourrait avoir des incidences négatives sur les producteurs et créer d'éventuels obstacles au commerce; certains pays ont des cadres juridiques dans lesquels les contrôles officiels des aliments relèvent du gouvernement et l'approche présentée dans le présent document ne pourrait pas être transposée dans ce type de cadre; l'établissement de directives du Codex visant à évaluer la performance des programmes d'assurance par des tiers élaborés par des entités privées ne relève pas du mandat de la Commission, qui est un organe intergouvernemental d'établissement de normes.
 - ii. Il faudrait examiner les résultats des projets récemment lancés dans certains pays en développement par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce et dont l'objectif était de tester et d'évaluer comment les programmes volontaires d'assurance par des tiers pouvaient être utilisés en pratique par les autorités gouvernementales afin d'améliorer les résultats dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments.
 - iii. Il faudrait que le champ d'application des directives précise comment les programmes d'assurance par des tiers pourraient être mis en œuvre au sein des cadres juridiques existants.
 - iv. Il fallait également encore clarifier plusieurs sections du projet de directives, notamment la Section E (Rôle, responsabilités et activités pertinentes) et la Section F (Critères régissant l'évaluation de la crédibilité et de l'intégrité des programmes d'assurance par des tiers).
77. La présidente du Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) a expliqué que le projet de directives visait à aider les autorités compétentes à évaluer de manière efficace et utiliser de manière transparente des données ou informations fiables sur les programmes d'assurance par des tiers à l'intérieur de leurs frontières nationales, afin de contribuer à leurs objectifs en matière de système national de contrôle des aliments. La présidente du CCFICS a également expliqué que les normes privées étaient spécifiquement exclues du champ d'application de ces travaux; que l'approche adoptée visait à appuyer les systèmes nationaux de contrôle des aliments et non à les entraver; que ces directives n'obligeaient pas les autorités compétentes à s'appuyer sur les résultats des programmes d'assurance par des tiers et n'imposaient pas non plus l'utilisation de données ou d'informations sur les programmes d'assurance par des tiers; que les directives visaient à compléter les contrôles réglementaires mis en œuvre par les autorités compétentes qui souhaiteraient les appliquer; et que les autorités compétentes conserveraient la responsabilité d'assurer une surveillance adaptée de la mise en œuvre des exigences et des contrôles réglementaires, y compris les mesures coercitives.

²⁴ REP19/MAS, par. 61, annexe III.

²⁵ CX/CAC 19/42/5, CX/CAC 19/42/5 Add.1, CX/CAC 19/42/6, CX/CAC 19/42/6 Add.1, CRD11 (Iran), CRD12 (Équateur), CRD13 (Gambie), CRD14 (El Salvador), CRD15 (Mali), CRD16 (Nicaragua), CRD18 (Thaïlande), CRD19 (Ouganda), CRD21 (Indonésie), CRD22 (Union africaine), CRD23 (Nigéria), CRD25 (Libéria), CRD28 (Philippines), CRD34 (IBFAN).

78. La présidente du CCFICS a également signalé que tous les éléments du texte proposé avaient été longuement examinés et que des craintes avaient été exprimées au sein du Comité avant la soumission du texte à la Commission. Elle a en outre insisté sur le fait que, comme ces travaux n'étaient qu'à l'étape 5, il serait encore possible de soumettre et d'examiner des observations aux étapes 6 et 7.

Conclusion

79. La Commission:
- i. est convenue d'adopter à l'étape 5 le Projet de principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation des programmes volontaires d'assurance par des tiers;
 - ii. a noté qu'il faudrait à nouveau soumettre toutes les observations techniques à l'étape 6, en vue de leur examen par le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires.

Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH)

Avant-projet de code d'usages sur la gestion des aliments allergènes alimentaires pour les exploitants du secteur alimentaire

80. La Commission a noté que le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire devait continuer de collaborer avec le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) sur la question de l'étiquetage de précaution dans un souci d'harmonisation avec les travaux du CCFL (voir le document CX/CAC 19/42/8 Add.1).

Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)

Révision de la Norme pour les préparations de suite (CXS 156-1987): Avant-projet de champ d'application, description et étiquetage pour les préparations de suite pour nourrissons du deuxième âge

81. Une délégation n'a pas soutenu l'adoption du texte au motif qu'un certain nombre de questions concernant le champ d'application et l'étiquetage demeuraient en suspens. Elle a demandé que des références au Code international de commercialisation des substituts du lait maternel ainsi qu'aux autres documents pertinents de l'OMS et aux résolutions applicables de l'Assemblée mondiale de la Santé, soient incluses dans le champ d'application de la norme, sur le modèle de la *Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons* (CXS 72-1981).
82. D'autres délégations se sont dites en faveur de l'adoption du texte, tout en soulignant par ailleurs que la question de la promotion croisée devait faire l'objet d'un examen plus poussé au sein du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU), notamment afin de déterminer si ce concept était pleinement compatible avec les règles régissant le commerce international établies par l'OMC et l'OMPI. La Commission a noté que toutes les observations techniques, y compris celles en rapport avec la promotion croisée, devaient être soumises de nouveau à l'étape 6 en réponse à une lettre circulaire, pour examen lors de la prochaine session du CCNFSDU.
83. Un observateur a déclaré que les préparations de suite étaient superflues mais que, compte tenu de la commercialisation de ces produits, une disposition relative à la promotion croisée s'imposait²⁶.

Conclusion

84. La Commission:
- i. a adopté l'avant-projet de texte (champ d'application, description et étiquetage – tel qu'adopté et modifié par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires), notant que la dernière partie de la section 9.6.4 relative à la promotion croisée serait examinée plus avant par le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime; et
 - ii. a noté en outre que, à sa soixante-dix-septième session, le Comité exécutif avait rappelé et réitéré les avis qu'il avait formulés à sa soixante-quinzième session concernant l'utilisation des références aux documents de l'OMS et aux résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé.

²⁶ CRD34 (IBFAN).

Comité sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH)

85. Une délégation a jugé préoccupant que les cinq projets de normes sur les épices et les herbes culinaires contiennent des mentions comme les excréments de mammifères, les moisissures visibles et les fragments d'insectes, qui constituent un problème de santé publique. La Commission a noté que toutes les observations techniques devraient être soumises de nouveau à l'étape 6 suite à une lettre circulaire, en vue de leur examen par le Comité sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH) à sa prochaine session.

Avant-projet de norme sur l'origan

86. Une délégation a fait remarquer que le champ d'application de l'avant-projet de norme sur l'origan était vaste, car il incluait *Lippia* spp. et que ce vaste champ d'application n'avait pas été pleinement pris en compte dans l'ensemble des dispositions du projet et a indiqué qu'il fallait notamment abaisser les valeurs pour les huiles volatiles de 2 à 1,8 pour cent, afin de parvenir à un meilleur équilibre par rapport au champ d'application. Pour ces raisons, la délégation a exprimé ses préoccupations quant à l'adoption de deux sections du projet de norme à l'étape 5.
87. Une autre délégation a rappelé à la Commission que l'ajout de *Lippia* spp. avait été l'objet d'un vaste débat lors des deux dernières réunions du CCSCH, que celui-ci y était convenu d'incorporer les deux épices commercialisées sous l'appellation «origan», conformément aux pratiques commerciales actuelles, et qu'ainsi la norme pouvait passer à l'étape 5.

Conclusion

88. La Commission:
- i. est convenue d'adopter l'avant-projet de norme sur l'origan à l'étape 5; et
 - ii. a noté qu'il fallait présenter à nouveau toutes les observations techniques à l'étape 6, en réponse à une lettre circulaire, en vue de leur examen à la prochaine session du Comité sur les épices et les herbes culinaires.

Avant-projet de norme sur le safran

89. Certaines délégations ont fait observer que les caractéristiques physiques et chimiques définies dans l'avant-projet de norme sur le safran ne cadraient pas avec les pratiques actuelles en matière de commerce international, qui privilégiaient le recours à des classes ou des catégories déterminées en fonction de propriétés physiques et chimiques, comme les teneurs en picrocrocine, en crocine et en safranal. Elles ont également appelé à une large harmonisation avec les normes ISO (ISO 3632-1, par exemple), qui s'appuyaient également sur des classes ou des catégories.
90. Une autre délégation a proposé que les classes ou les catégories soient facultatives et que les exigences minimales dans le projet de norme soient celles des classes ou des catégories inférieures, dans le cas d'un classement.
91. Les membres ont également été encouragés à participer au groupe de travail électronique sur le safran afin d'examiner ces questions techniques.
92. La Commission:
- i. est convenue d'adopter l'avant-projet de norme sur le safran à l'étape 5; et
 - ii. a noté qu'il fallait présenter à nouveau toutes les observations techniques à l'étape 6, en réponse à une lettre circulaire, en vue de leur examen à la prochaine session du Comité sur les épices et les herbes culinaires.

Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL)*Avant-projet de lignes directrices sur l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail*

93. Une délégation s'est dite inquiète que le document soit adopté à l'étape 5 sans que la nature en ait été précisée, c'est-à-dire sans qu'il ait été établi s'il s'agissait d'une norme ou d'une directive.

Conclusion

94. La Commission est convenue d'adopter l'avant-projet de lignes directrices sur l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail à l'étape 5 et a noté que toutes les observations techniques devraient être soumises à nouveau à l'étape 6.

RÉVOCATION DE TEXTES DU CODEX (point 6 de l'ordre du jour)²⁷

95. La Commission a révoqué les textes figurant dans le document portant la cote CX/CAC 19/42/7 (annexe IV).

PROPOSITIONS DE NOUVEAUX TRAVAUX (point 7 de l'ordre du jour)²⁸

96. La Commission a approuvé les nouveaux travaux proposés sur l'élaboration de normes du Codex et textes apparentés qui figurent dans le document CX/CAC 19/42/8, en tenant compte de l'examen critique réalisé par le Comité exécutif à sa soixante-dix-septième session (annexe V).

Observations complémentaires**Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH)**

Document de projet en vue de nouveaux travaux sur l'élaboration de directives pour la maîtrise des Escherichia coli productrices de shigatoxines (STEC) dans la viande de bœuf, les légumes-feuilles, le lait cru et le fromage produit à partir de lait cru et les graines germées

97. La Commission a noté la proposition d'un membre visant à élargir le champ d'application des travaux, afin d'y inclure les produits à base de bœuf et d'autres produits à base de lait cru. Il a été expliqué que le champ d'application ne pouvait être modifié à ce stade, car il dépendait des conclusions des travaux des Réunions conjointes d'experts FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA). Il a été noté en outre que la gestion des risques pratiquée sur les produits crus contribuait à réduire les risques liés aux produits transformés obtenus à partir de ces produits et que, étant donné qu'il était prévu d'adopter une approche par étapes, il serait possible d'inclure d'autres catégories d'aliments à une étape ultérieure.

Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL)

Avant-projet de lignes directrices sur les ventes par internet/le commerce électronique

98. La Commission a noté la proposition d'un membre visant à ce que le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) collabore avec le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) dans le cadre de ces travaux, en vue de définir des lignes directrices contribuant au contrôle et à l'inspection des produits alimentaires vendus en ligne.

Proposition de nouveaux travaux sur l'étiquetage relatif aux allergènes: révision de la Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées: étiquetage relatif aux allergènes et orientations sur l'étiquetage de précaution ou d'avertissement sur la présence d'allergènes

99. La Commission a noté que ces travaux étaient liés aux travaux du Comité sur l'hygiène alimentaire (CCFH) qui portent sur la gestion des allergènes et qu'il fallait donc que le Comité sur l'hygiène alimentaire et le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires collaborent étroitement sur cette question, afin de garantir la cohérence entre les deux textes.

INTERRUPTION DE TRAVAUX (point 8 de l'ordre du jour)²⁹

100. La Commission a approuvé l'interruption des travaux sur les questions présentées dans le document CX/CAC 19/42/9 (annexe VI).

Observations complémentaires**Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)**

Valeurs nutritionnelles de référence-maladies non transmissibles (VNR-MNT) pour les acides gras oméga 3 à longue chaîne basés sur l'EPA et le DHA (CXG 2-1985)

101. En réponse à une question posée par une délégation sur d'éventuels travaux complémentaires qui seraient menés par la FAO et l'OMS sur ce sujet, le représentant de l'OMS a développé les informations communiquées lors de la quarantième session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) concernant les résultats des examens minutieux systématiques menés dans le cadre du

²⁷ CX/CAC 19/42/7; CRD2 (Observations du Ghana); CRD15 (Observations du Mali); CRD21 (Observations de l'Indonésie); CRD25 (Observations du Libéria).

²⁸ CX/CAC 19/42/8; CX/CAC 19/42/8 Add.1; CRD3 (Observations du Ghana, de l'Inde, du Sénégal et de la Tanzanie); CRD12 (Observations de l'Équateur); CRD13 (Observations de la Gambie); CRD14 (Observations d'El Salvador); CRD15 (Observations du Mali); CRD16 (Observations du Nicaragua); CRD18 (Observations de la Thaïlande); CRD19 (Observations de l'Ouganda); CRD20 (Observations du Pérou); CRD21 (Observations de l'Indonésie); CRD22 (Observations de l'Union africaine); CRD23 (Observations du Nigéria); CRD25 (Observations du Libéria); CRD28 (Philippines).

²⁹ CX/CAC 19/42/9; CRD4 (Observations du Ghana); CRD15 (Observations du Mali); CRD21 (Observations de l'Indonésie); CRD23 (Observations du Nigéria); CRD25 (Observations du Libéria).

processus de définition de directives de l'OMS par le biais du Groupe consultatif d'experts sur les directives nutritionnelles (NUGAG), ainsi que les analyses complémentaires réalisées par l'intégration de trois grands essais qui sont disponibles depuis peu, et il a réaffirmé que, au vu de ces résultats et compte tenu de l'analyse continue des études existantes, aucun élément ne justifiait actuellement la poursuite de ces travaux.

MODIFICATIONS À APPORTER AUX NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX (point 9 de l'ordre du jour)³⁰

102. La Commission a adopté les modifications apportées aux normes et textes apparentés figurant dans le document CX/CAC 19/42/10-Rev.1 (annexe VII).

QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION PAR LES COMITÉS DU CODEX (point 10 de l'ordre du jour)³¹

103. La Commission a pris note des questions présentées pour information émanant de la vingt-quatrième session du Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, de la cinquantième session du Comité sur l'hygiène alimentaire, de la vingt-sixième session du Comité sur les graisses et les huiles, de la cinquante et unième session du Comité sur les additifs alimentaires et de la quarantième session du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, qui figuraient dans le document CX/CAC 19/42/11 Add.1, compte tenu des recommandations découlant de l'examen critique réalisé par le Comité exécutif (soixante-dix-septième session).
104. Une délégation a souligné l'importance des travaux du Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires concernant la fraude alimentaire et a insisté sur la nécessité de les accélérer, comme le Comité exécutif l'avait déjà indiqué à sa soixante-dix-septième session³².
105. La Commission a pris acte d'une préoccupation exprimée par l'observateur du Conseil oléicole international (COI) au sujet de la proposition du Comité sur les graisses et les huiles (CCFO) de supprimer la catégorie «huile d'olive vierge courante» de la *Norme pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive* (CXS 33-1981)³³. Cette préoccupation était également partagée par deux autres délégations, qui ont par ailleurs estimé qu'il fallait que cette proposition soit réexaminée par le CCFO et le groupe de travail électronique, compte tenu des réserves qu'elles avaient exprimées à la vingt-sixième réunion du CCFO.

Comité sur les fruits et légumes traités (CCPFV)

106. Une délégation a fait part de son souhait qu'une réunion physique soit organisée au premier semestre de 2020 en vue de faciliter le passage des normes à l'étape 5 à la quarante-troisième session de la Commission.
107. Les États-Unis d'Amérique, s'exprimant au nom du président du Comité sur les fruits et légumes traités (CCPFV), ont déclaré que la tenue d'une réunion physique serait envisagée «en temps utile», comme convenu lors de la quarante et unième session de la Commission, et que son ordre du jour dépendrait de l'avancement des travaux.

Conclusion

108. La Commission a fait sienne les propositions du président du CCPFV, à savoir:
- i. demander au Comité de poursuivre ses travaux par correspondance; et
 - ii. déterminer dans quelle mesure la tenue d'une réunion physique en 2020 serait pertinente.

Comité sur les sucres (CCS)

109. La Commission a pris acte des débats qui ont eu lieu à la soixante-dix-septième session du Comité exécutif, au cours desquels il a été noté que la date d'achèvement des travaux d'élaboration d'une norme sur le jus de canne à sucre déshydraté non centrifugé avait été repoussée à plusieurs reprises et qu'aucun progrès n'avait été accompli. Elle a par ailleurs pris acte que le Comité exécutif, à sa soixante-dix-septième session, avait rappelé qu'il avait recommandé, à sa soixante-quinzième session, d'interrompre ces travaux et qu'il avait également indiqué que, si les activités en cours étaient interrompues, la Commission pourrait envisager de mener des activités dans ce domaine à l'avenir en cas d'intérêt suffisant des membres et si une proposition de nouveaux travaux était présentée.

³⁰ CX/CAC 19/42/10-Rev.1.

³¹ CX/CAC 19/42/11, CX/CAC 19/42/11 Add.1 et CX/CAC 19/42/11 Add.2, CRD5 (Inde, Sénégal, Tanzanie), CRD18 (Thaïlande), CRD21 (Indonésie), CRD25 (Libéria), CRD29 (COI).

³² REP18/EXEC2, par. 7.

³³ CRD29 (Conseil oléicole international).

110. La Colombie, en sa qualité de pays hôte du Comité sur les sucres, a accepté la recommandation du Comité exécutif et s'est déclarée disposée à travailler avec d'autres membres intéressés en vue d'élaborer une proposition de nouveaux travaux sur le même thème.

Conclusion

111. La Commission:
- i. a approuvé la recommandation du Comité exécutif concernant l'interruption des activités relatives à l'élaboration d'une norme pour le jus de canne à sucre déshydraté non centrifugé et a indiqué que les travaux du Comité sur les sucres seraient, par conséquent, ajournés *sine die* (voir également le point 18 de l'ordre du jour); et
 - ii. a pris acte du souhait de la Colombie de travailler avec d'autres membres en vue d'élaborer une proposition de nouveaux travaux sur ce thème, qui serait soumise à l'étude du Comité exécutif dans le cadre d'un examen critique avant son examen et son adoption éventuelle par la Commission.

PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2020-2025 (point 11 de l'ordre du jour)³⁴

112. Le Président du Sous-Comité de la planification stratégique du Comité exécutif a présenté le point 11 de l'ordre du jour en appelant l'attention de la Commission sur la version révisée du projet de Plan stratégique du Codex pour 2020-2025, présenté à l'annexe II du rapport de la soixante-dix-septième session du Comité exécutif, et il a proposé que les débats portent sur ce document.
113. Le Président a donné un aperçu du processus mis en œuvre depuis la quarante et unième session de la Commission en vue d'assurer une large participation à l'élaboration du projet ainsi que des débats approfondis sur ce point, et il a rappelé les observations que la Commission avait formulées précédemment, se félicitant de l'approche suivie qui devait servir de modèle propre à favoriser la transparence et l'ouverture, et dont font foi notamment les deux lettres circulaires et les consultations informelles en marge des réunions du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP). Saluant les contributions apportées par les membres et les observateurs, le Président a noté qu'à sa soixante-dix-septième session, le Comité exécutif avait examiné attentivement le projet, réglé toutes les questions en suspens et recommandé d'adopter le Plan stratégique tel que révisé à sa soixante-dix-septième session. Le Président a noté par ailleurs que la justification de toutes les modifications apportées et des décisions prises figurait dans le rapport de la soixante-dix-septième session du Comité exécutif, ainsi que le mandat d'un nouveau Sous-Comité de la planification stratégique chargé de guider l'élaboration d'un plan de travail pour la mise en œuvre du Plan stratégique.
114. Les délégations se sont félicitées de l'excellent travail accompli par le Sous-Comité et le Comité exécutif et ont salué le processus exemplaire qui avait permis d'assurer la transparence et l'ouverture, conformément aux valeurs fondamentales du Codex.
115. Les délégations ont noté que le projet n'incorporait pas la totalité des modifications qui avaient été proposées, mais qu'il constituait néanmoins un compromis bien équilibré, contenait tous les éléments essentiels et pouvait être considéré comme un excellent plan de travail, propre à guider les activités du Codex pendant la période 2020-2025; elles en ont donc largement soutenu l'adoption, ainsi que l'avait recommandé le Comité exécutif à sa soixante-dix-septième session.
116. Par ailleurs, les délégations ont également formulé un certain nombre d'observations à caractère général concernant le projet:
- i. Il reste encore beaucoup à faire aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de travail qui permettra de concrétiser les objectifs stratégiques et de définir de nouvelles modalités de travail constructives.
 - ii. Lors de la définition des activités, il est important que le processus soit clairement défini afin de pouvoir évaluer l'état d'avancement au regard des indicateurs, recenser les risques qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation des objectifs stratégiques et mettre en place des mesures d'atténuation appropriées.
 - iii. Les activités du Codex visant à aider les pays à atteindre les ODD sont importantes et font foi que le Codex répond aux besoins mondiaux et facilite la promotion des travaux de ses organes.
 - iv. De nombreux enseignements ont été tirés du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019, dont il a été tenu compte lors de l'élaboration du projet, notamment la nécessité de s'appuyer sur des indicateurs moins nombreux mais plus solides dans le nouveau plan stratégique.
 - v. L'objectif stratégique 3 concernant l'utilisation et l'incidence des normes du Codex comporte un certain nombre de difficultés particulières, mais il est important de le prendre en compte.

³⁴ CX/CAC 19/42/12; REP19/EXEC2 (annexes II et III); CRD6 (Inde et République dominicaine); CRD12 (Équateur); CRD18 (Thaïlande); CRD21 (Indonésie).

- vi. L'objectif stratégique 2, qui insiste sur le caractère scientifique des travaux du Codex, est important et il s'agit non seulement de promouvoir des financements suffisants et durables à l'appui de la fourniture d'avis scientifiques, mais aussi d'évaluer l'incidence des activités de promotion.
 - vii. L'objectif stratégique 4 revêt un caractère critique, en particulier pour les pays en développement, et il est nécessaire d'engager de nouvelles réflexions et de faire place à l'innovation pour en soutenir la réalisation.
 - viii. Le plan stratégique revêt une grande importance au niveau national, en tant que moyen d'appui aux politiques.
 - ix. L'examen biennal proposé est une nouveauté importante, qui permettra de faire en sorte que le plan stratégique demeure sur la bonne voie et constitue un document pertinent et en évolution constante.
 - x. Il faut établir un dialogue solide en faveur de la mise en œuvre, en commençant par assurer la participation des membres lors du prochain cycle de réunions des comités FAO/OMS de coordination.
117. Une délégation a fait part de ses inquiétudes concernant la prise en compte des préoccupations exprimées par les consommateurs en tant que facteur de changement, faisant observer que cela pouvait ouvrir la voie à des questions qui ne relevaient pas du mandat du Codex. Le Président a indiqué que, face à ces inquiétudes, à sa soixante-dix-septième session, le Comité exécutif avait proposé de préciser qu'il s'agissait des préoccupations exprimées par les consommateurs en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.
118. S'agissant de l'importance de la science pour les travaux du Codex, un certain nombre de délégations ont fait savoir qu'elles jugeaient préférable que les éléments scientifiques figurent parmi les valeurs fondamentales. Le Président a noté que la question avait fait l'objet d'un long débat lors de la soixante-dix-septième session du Comité exécutif et que celui-ci avait conclu que l'importance de la science apparaissait clairement dans l'énoncé de la mission du Codex, sur lequel le plan stratégique était fondé.
119. Un consensus s'est dégagé autour du mandat du Sous-Comité du Comité exécutif chargé de guider l'élaboration d'un plan de travail pour la mise en œuvre du plan stratégique et les coordonnateurs régionaux ainsi que les membres ont exprimé leur ferme volonté d'apporter leur contribution aux prochaines étapes du processus. Le Président a indiqué que, conformément au mandat proposé, le Comité exécutif rassemblerait toutes les propositions reçues en un plan de travail unique et cohérent pour la mise en œuvre du Plan stratégique, plan qui serait ensuite présenté à la Commission, à sa quarante-troisième session, pour examen. Une évaluation globale du Plan stratégique 2014-2019 serait également disponible à cette date.
120. Le représentant de l'OMS a salué le nouveau projet de plan stratégique et s'est dit satisfait de l'orientation générale du plan. Le représentant a salué l'inclusion du paragraphe 1.4 et a précisé que, dans la mesure où la FAO, l'OMS et le Codex Alimentarius, en tant que programme conjoint de la FAO et de l'OMS, appartenaient tous à la famille des Nations Unies, l'OMS avait la ferme conviction qu'il faudrait assurer l'alignement et la cohérence entre les normes du Codex et les textes apparentés, d'une part, et les politiques et directives des organisations mères, d'autre part, de sorte que les États membres reçoivent des orientations qui aillent dans le même sens.
121. L'observateur de l'OIE s'est félicité de la référence qui était faite à l'OIE au paragraphe 1.4 du projet de plan stratégique, qui attestait l'importance de la relation entre l'OIE et le Codex, aux niveaux national et international, et reconnaissait que, lors de l'élaboration des normes internationales et de leur mise en application, les questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments ne pouvaient être traitées sans prendre en compte la santé des animaux producteurs de denrées alimentaires. Il a également noté que l'OIE procédait actuellement à l'élaboration de son septième plan stratégique pour 2020-2025 et continuerait de veiller à ce que l'importance de la collaboration avec le Codex soit prise en compte.

Conclusions

122. La Commission:
- i. a adopté le Plan stratégique pour 2020-2025 (annexe IX) tel que proposé par le Comité exécutif à sa soixante-dix-septième session;
 - ii. a encouragé tous les membres à participer à l'élaboration du plan de travail pour la mise en œuvre du Plan stratégique lors des prochains débats qui se tiendront dans le cadre des réunions des comités FAO/OMS de coordination et d'autres instances, à mesure qu'elles se présentent; et
 - iii. a demandé que, à sa soixante-dix-neuvième session, le Comité exécutif présente le plan de travail proposé pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2025, afin de le soumettre à la Commission à sa quarante-troisième session.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES RELATIVES AU Codex – RAPPORT INTÉrimAIRE 2018-2019 (point 12 de l'ordre du jour)³⁵

123. Le Secrétariat du Codex a présenté le rapport intérimaire 2018-2019 et a noté qu'une sous-utilisation des crédits était peu probable au cours de l'exercice biennal, compte tenu du grand nombre de réunions des organes subsidiaires prévues en 2019. Le Secrétaire du Codex a souligné que, outre les contributions ordinaires des deux organisations mères, le système du Codex s'appuyait également sur des contributions supplémentaires non inscrites au budget, lesquelles allaient de la fourniture, par la FAO et l'OMS, d'avis scientifiques et de programmes de renforcement des capacités jusqu'à l'appui apporté par les membres du Codex qui accueilleraient les comités, détachaient du personnel auprès du Secrétariat du Codex et administraient leurs propres structures du Codex. Par ailleurs, sachant que la proposition de budget pour l'exercice biennal 2020-2021 avait déjà été présentée, le Secrétariat du Codex a noté que toute nouvelle activité entraînant d'importantes dépenses visée dans le Plan stratégique 2020-2025 serait imputée au budget de l'exercice 2022-2023.
124. Répondant à une observation soulignant l'importance de la langue russe pour la région Europe, le Secrétariat du Codex a indiqué que la question serait examinée par le Comité de coordination du Codex pour l'Europe à sa prochaine réunion et il a encouragé les membres préoccupés à trouver une solution dans le cadre des règles en vigueur dans la mesure où, pour les comités de coordination régionaux, les services d'interprétation financés sur le budget du Codex étaient habituellement limités à trois langues.

Conclusions

125. La Commission:
- i. a salué les progrès accomplis concernant le plan de travail et budget pour 2018-2019;
 - ii. a encouragé le Secrétariat du Codex à continuer de suivre de près les dépenses et, lors de l'élaboration des projets de plan de travail et budget pour 2022-2023, à tenir compte des ressources supplémentaires qui pourraient être nécessaires aux fins de la mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2025; et
 - iii. a remercié les pays hôtes pour leurs contributions, ainsi que l'Allemagne, le Japon et la République de Corée pour les contributions en nature offertes au Secrétariat du Codex.

APPUI SCIENTIFIQUE DE LA FAO ET DE L'OMS AU CODEX: ACTIVITÉS ET QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES (point 13 de l'ordre du jour)³⁶

126. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont présenté le document en reconnaissant les contributions volontaires apportées par les membres du Codex à la FAO et à l'OMS, qui ont grandement facilité la fourniture d'avis scientifiques au Codex. Plus particulièrement, ils ont fait référence aux réunions récentes, notamment à la réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires qui s'est déroulée en juin 2019, aux réunions supplémentaires organisées en 2018-2019 sur des questions comme la présence de toxine responsable de la ciguatera dans des poissons et le passage des résidus de médicaments vétérinaires de l'alimentation animale à l'alimentation humaine, aux travaux visant à actualiser les méthodes d'évaluation des risques des comités et réunions d'experts, aux réunions qui se tiendront prochainement sur des thèmes comme les enzymes et les allergènes, à la première Réunion mixte d'experts FAO/OMS sur la nutrition, qui aura lieu les 16 et 17 juillet 2019, et aux réunions du Groupe consultatif d'experts sur les directives nutritionnelles, qui a mis la dernière main aux recommandations sur les directives relatives aux acides gras, aux glucides et aux édulcorants sans sucre et ont commencé à se pencher sur les modes d'alimentation et les politiques destinées à promouvoir des régimes alimentaires sains, comme celles relatives à l'étiquetage nutritionnel ou restreignant la commercialisation d'aliments et de boissons sans alcool auprès des enfants. L'attention de la Commission a ensuite été appelée sur les aspects financiers et budgétaires du document de travail, notamment sur les contraintes actuelles en matière de ressources, l'importance des contributions volontaires des membres et la nécessité pour les membres de continuer à soulever la question du financement durable des avis scientifiques au sein des organes directeurs de la FAO et de l'OMS.
127. Le délégué de l'UE a présenté le document de travail sur le financement durable des avis scientifiques en mettant l'accent sur les préoccupations que la question suscitait, tel que l'avaient rappelé les membres du Codex à la quarante et unième session de la Commission, et sur la nécessité d'une action de la FAO et de l'OMS. Il a souligné que le nombre de coparrains du document montrait l'importance de la question pour les membres du Codex.

³⁵ CX/CAC 19/42/13.

³⁶ CX/CAC 19/42/14; CX/CAC 19/42/14 Add.1, CRD7 (République dominicaine); CRD8 (Guyana, Inde, Thaïlande), CRD16 (Nicaragua), CRD21 (Indonésie).

128. Le délégué a mis en évidence les principales recommandations contenues dans le document, à savoir:
- i. exhorter la FAO et l'OMS à redoubler d'efforts pour dégager, au titre de leurs budgets ordinaires respectifs, un financement suffisant et durable pour leur programme mixte d'avis scientifiques, en tenant dûment compte des indications formulées dans le document de travail;
 - ii. se féliciter des résultats des récents débats qui ont été menés sur la question au sein des organes directeurs de la FAO et encourager ceux-ci à poursuivre la discussion;
 - iii. inviter l'OMS à lancer des débats similaires et exhorter tous les membres de la Commission du Codex Alimentarius à appeler leurs représentants au sein des organes directeurs de l'OMS à souligner combien il est important de débloquer un financement suffisant et durable pour la fourniture d'avis scientifiques au titre du budget ordinaire de l'OMS, afin de promouvoir des normes internationales fondées sur des éléments scientifiques solides et d'atteindre les objectifs communs à tous les membres qui consistent à protéger la santé des consommateurs et à garantir l'équité des pratiques commerciales.
129. En outre, le délégué a demandé que la FAO et l'OMS communiquent des informations afin de déterminer si, conformément à l'article X.3 du Règlement intérieur de la Commission, les directeurs généraux de la FAO et de l'OMS avaient porté les recommandations formulées par la Commission à sa quarante et unième session à l'attention de leurs organes directeurs respectifs afin que ceux-ci prennent les mesures appropriées.
130. Le représentant de la FAO a indiqué que des débats avaient eu lieu à un certain nombre de réunions des organes directeurs de l'Organisation, y compris le Comité de l'agriculture, le Comité du Programme, le Conseil et la Conférence. Il a remercié tous les pays membres qui ont continué à encourager ces débats et à y contribuer. Le représentant a indiqué par ailleurs qu'une partie considérable du budget de la FAO consacré aux avis scientifiques était déjà couverte par le budget ordinaire, ce qui était important du point de vue de la prévisibilité. Il a cependant précisé que, dans la mesure où l'Organisation appliquait actuellement le principe de croissance zéro, les montants avaient très peu évolué.
131. Le représentant de l'OMS a insisté sur l'importance des avis scientifiques, a remercié tous les membres qui avaient prêté un appui financier à l'OMS et a expliqué la structure de financement en place à l'OMS, où seulement 25 pour cent environ des revenus globaux étaient couverts par le financement de base. Il a également indiqué que le prochain budget biennal pour 2020-2021 avait été approuvé par l'Assemblée mondiale de la Santé sans que des fonds de base soient affectés spécifiquement aux avis scientifiques. Il a reconnu qu'il était important de poursuivre les débats avec les États membres, auxquels revenait la responsabilité de déterminer l'ordre du jour des réunions des organes directeurs.
132. Les délégations ont souligné qu'il était important de fournir des avis scientifiques en temps utile à l'appui des travaux du Codex et ont réservé un accueil favorable au document de travail. La nécessité de disposer de sources de financement suffisantes et durables à long terme pour les avis scientifiques a été réaffirmée avec détermination, en particulier la nécessité d'obtenir un financement de base substantiel auprès de la FAO et de l'OMS. Les délégations ont pris note des débats en cours à la FAO, ont dit espérer qu'ils seraient fructueux et ont souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour inscrire la question à l'ordre du jour des organes directeurs de l'OMS. Par ailleurs, une délégation a indiqué que la budgétisation axée sur les résultats, qui était d'usage à l'OMS, laissait une certaine marge de souplesse pour allouer des financements suffisants à la fourniture d'avis scientifiques et que le Plan stratégique du Codex qui venait d'être adopté comprenait, au titre de l'objectif stratégique 2, un indicateur visant à mesurer le montant du financement de base accordé par les organisations mères pour la fourniture d'avis scientifiques.
133. Un observateur a jugé important de protéger l'indépendance et la crédibilité des avis scientifiques prêtés au Codex, en particulier de l'influence d'entités politiques et commerciales.
134. La Commission a noté que le document de travail avait remporté une large adhésion et qu'il était important que les débats aboutissent à des mesures concrètes, que l'accent soit mis sur l'accès à un financement de base et que la responsabilité de poursuivre l'action ne soit pas simplement rejetée sur les pays membres.
135. Le représentant de l'OMS a pris acte des préoccupations des membres et a indiqué qu'il s'agissait d'une responsabilité partagée et que les membres et le Secrétariat devaient travailler ensemble dans le cadre des mécanismes de gouvernance des organisations.

Conclusions

136. La Commission:
- i. a pris acte de l'ensemble des précieux travaux menés par la FAO et l'OMS en matière d'avis scientifiques;
 - ii. a souligné la haute importance que revêtait la fourniture d'avis scientifiques au Codex par la FAO et l'OMS;
 - iii. a pris note des informations actualisées concernant la recommandation formulée par la Commission à sa quarante et unième session, conformément à l'article X.3 du Règlement intérieur de la Commission, qui oblige les directeurs généraux de la FAO et de l'OMS à porter à l'attention des organes directeurs de leurs organisations respectives, pour décision, les recommandations de la Commission comportant pour les deux organisations des incidences sur le plan des politiques, du programme et des finances;
 - iv. a remercié l'UE et ses corédacteurs pour le document de travail présenté, qui a contribué aux délibérations de la Commission;
 - v. a dit faire siennes les recommandations contenues dans le document qui préconisaient que la FAO et l'OMS élaborent une nouvelle stratégie de financement durable au titre de leurs budgets ordinaires respectifs pour les avis scientifiques à l'appui des activités du Codex; et
 - vi. a encouragé les membres du Codex à exhorter leurs représentants au sein des organes directeurs de la FAO et de l'OMS à souligner combien il était important de mobiliser un financement suffisant et durable pour la fourniture d'avis scientifiques à l'appui des travaux du Codex.

QUESTIONS ÉMANANT DE LA FAO ET DE L'OMS (point 14 de l'ordre du jour)³⁷

137. Les représentants de l'OMS et de la FAO ont présenté le point 14 de l'ordre du jour, en insistant plus particulièrement sur les questions suivantes:
- i. la première Conférence internationale sur la sécurité sanitaire des aliments, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) les 12 et 13 février 2019, et le Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce, convoqué à Genève (Suisse) les 23 et 24 avril 2019;
 - ii. la célébration de la première Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments, manifestation annuelle qui sera facilitée et accueillie à tour de rôle par la FAO et l'OMS;
 - iii. le processus de transformation de l'OMS, comportant notamment la création d'une nouvelle Division de la science, qui devrait permettre d'appuyer et de faciliter la fourniture d'avis scientifiques, et le renforcement des activités d'appui pour un meilleur impact au niveau des pays;
 - iv. la tenue d'une consultation internationale FAO/OMS au Siège de la FAO, du 1^{er} au 3 juillet 2019, sur le thème d'une alimentation saine et durable, qui débouchera sur un certain nombre de documents d'information;
 - v. le lancement progressif des travaux de l'OMS visant à actualiser les recommandations relatives aux besoins nutritionnels des enfants âgés de 0 à 36 mois, notamment les travaux d'évaluation préliminaires pour les trois premiers nutriments prioritaires qui devraient être achevés d'ici à la fin de 2019;
 - vi. l'accélération des travaux relatifs aux acides gras trans produits industriellement, en vue de les éliminer de l'alimentation, partout dans le monde, d'ici à 2023, tel que le prévoit l'une des cibles prioritaires du treizième programme général de travail de l'OMS;
 - vii. les résultats des récentes réunions des organes directeurs de la FAO, y compris les débats relatifs au financement durable du programme d'avis scientifiques;
 - viii. l'ensemble des activités en cours relatives à la résistance aux antimicrobiens.
138. La contribution apportée par la Commission et le Costa Rica concernant la proclamation de la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments a été reconnue et saluée. Les Membres se sont également félicités de la tenue de la Conférence internationale sur la sécurité sanitaire des aliments et du Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce, soulignant qu'il fallait veiller à ce qu'une suite soit donnée à ces deux manifestations importantes.

³⁷ CX/CAC 19/42/15.

Conclusions

139. La Commission:

- i. a pris note des informations qui lui ont été communiquées;
- ii. a félicité la FAO, l'OMS, les membres du Codex, les observateurs et le Secrétariat du Codex pour avoir contribué à la réussite de la première Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments, et a invité les pays membres du Codex à fixer au 7 juin la date de célébration annuelle d'une journée visant à faire prendre conscience de l'importance de la sécurité sanitaire des aliments et à appeler davantage l'attention sur les activités du Codex Alimentarius; et
- iii. a salué les efforts déployés par la FAO et l'OMS aux fins de l'organisation des deux conférences portant sur la sécurité sanitaire des aliments, tenues à Addis-Abeba et à Genève respectivement, et a encouragé les pays à réfléchir à la suite à donner à ces manifestations lors des prochaines réunions des comités de coordination FAO/OMS.

RAPPORT SUR LA MANIFESTATION PARALLÈLE CONSACRÉE AUX ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS (point 15 de l'ordre du jour)³⁸

140. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont résumé les principaux points du document d'information et de la manifestation parallèle et ont attiré l'attention sur les divers outils qui ont été élaborés pour aider les pays à renforcer leurs systèmes nationaux de contrôle des aliments, en particulier l'outil d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments de la FAO et de l'OMS, sur les travaux relatifs au séquençage du génome et leur pertinence pour l'avenir de la sécurité sanitaire des aliments ainsi que sur la Deuxième réunion mondiale des membres d'INFOSAN, qui se tiendra à Abou Dhabi (Émirats arabes unis), en décembre 2019. Les représentants ont noté la satisfaction exprimée par les pays de même que leurs craintes concernant la quantité limitée de ressources disponibles pour appuyer le renforcement des capacités au niveau national.

Conclusions

141. La Commission:

- i. a pris note des informations communiquées par la FAO et l'OMS et a remercié les deux organisations pour leur appui continu au renforcement des capacités nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments; et
- ii. s'est félicitée de la mise au point récente par la FAO et l'OMS de l'outil d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments ainsi que de la grande qualité de toutes les publications et de tous les outils produits par les deux organisations et a demandé instamment à la FAO et à l'OMS de mettre à disposition leurs publications dans toutes les langues officielles des Nations Unies afin de promouvoir leur utilisation par tous les membres du Codex.

RAPPORT SUR LA MANIFESTATION PARALLÈLE CONSACRÉE AU FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX (FFC2) (point 16 de l'ordre du jour)³⁹

142. L'Administrateur du Fonds fiduciaire du Codex a présenté une synthèse des informations contenues dans les documents de travail, soulignant qu'à l'heure actuelle 27 pays bénéficiaient d'un appui dans le cadre du deuxième cycle d'appel à propositions de candidatures, pays dont les demandes de financement avaient été acceptées lors des trois premiers cycles. L'Administrateur a rappelé aux pays que le quatrième cycle d'appel à propositions de candidatures serait ouvert du 15 août au 30 novembre 2019, et il a appelé l'attention sur les informations, les données d'expérience, les avis et les suggestions que les intervenants et les participants avaient partagés lors de la manifestation interactive consacrée au Fonds fiduciaire du Codex, qui s'était tenue en marge de la session. L'Administrateur a pris acte de l'offre faite par le Sénégal, s'agissant d'aider d'autres pays qui souhaiteraient bénéficier d'un appui du Fonds fiduciaire, et il a noté que les États-Unis d'Amérique avaient offert de contribuer à la mise au point d'indicateurs permettant de mesurer l'impact du Fonds.
143. Les pays donateurs ont souligné le rôle essentiel du Fonds fiduciaire, qui permettait d'assurer une participation accrue et effective aux réunions du Codex et de renforcer les structures nationales du Codex, et ils ont encouragé d'autres pays à soutenir le Fonds. Les pays bénéficiaires ont remercié la FAO et l'OMS de leur appui; les bénéficiaires récents ont confirmé leur engagement à faire une utilisation optimale des ressources et les anciens bénéficiaires se sont dits prêts à venir en aide à d'autres pays. Le coordonnateur régional pour

³⁸ CX/CAC 19/42/16; CRD30 (rapport sur la manifestation parallèle consacrée aux activités de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS).

³⁹ CX/CAC 19/42/17, CX/CAC 19/42/17 Add.1, CX/CAC 19/42/17 Add.2 ; CRD27 (rapport sur la manifestation parallèle consacrée au Fonds fiduciaire du Codex).

l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest a noté que certains pays de la région n'avaient pas encore bénéficié de l'aide du Fonds fiduciaire.

Conclusion

144. La Commission a pris note des informations présentées concernant le Fonds fiduciaire du Codex et s'est félicitée du travail accompli s'agissant de favoriser une participation accrue et plus efficace aux travaux du Codex avec le soutien du Fonds fiduciaire.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ÉLUS SUR UNE BASE GÉOGRAPHIQUE (point 17 de l'ordre du jour)⁴⁰

145. La Commission a élu les membres ci-après pour un mandat allant de la fin de la session en cours jusqu'à la fin de la prochaine session ordinaire (quarante-troisième session) de la Commission:

Président:

M. Guilherme Antonio da Costa Jr. (Brésil)

Vice-présidents:

Mme Mariam Eid (Liban)

M. Purwiyatno Hariyadi (Indonésie)

M. Steve Wearne (Royaume-Uni)

Membres du Comité exécutif élus sur une base géographique

146. La Commission a élu/réélu sur une base géographique les membres ci-après du Comité exécutif pour la période allant de la fin de la session en cours (quarante-deuxième) jusqu'à la fin de la deuxième session ordinaire suivante de la Commission (c'est-à-dire la quarante-quatrième session de la Commission, qui devrait se tenir en 2021):

Afrique: République-Unie de Tanzanie (élue)

Amérique du Nord: États-Unis d'Amérique (réélus)

Amérique latine et Caraïbes: Uruguay (élu)

Asie: Japon (élu)

Europe: Allemagne (élue)

Pacifique Sud-Ouest: Australie (réélue)

Proche-Orient: Égypte (réélue)

Coordonnateurs régionaux

147. La Commission a également noté que, compte tenu du report d'un an des sessions des six comités de coordination FAO/OMS, qui se tiendront au cours du deuxième semestre 2019, les coordonnateurs actuels resteraient en fonction jusqu'à la fin de la quarante-troisième session de la Commission (2020). Les nouveaux coordonnateurs régionaux seraient désignés aux prochaines sessions des comités de coordination, puis nommés à la quarante-troisième session de la Commission, à l'issue de laquelle ils prendraient leurs fonctions.

DÉSIGNATION DES PAYS CHARGÉS DE LA NOMINATION DES PRÉSIDENTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX (point 18 de l'ordre du jour)⁴¹

148. La Commission a confirmé la désignation des gouvernements hôtes (annexe VIII), dont la liste figure dans le document CX/CAC 19/42/19, et est convenue d'ajourner *sine die* le Comité du Codex sur les sucres.
149. La Commission a en outre remercié les anciens présidents suivants pour toutes les années de labeur dévoué qu'ils avaient consacrées aux travaux du Codex: Mme Noraini Mohd Othman (Comité sur les graisses et les huiles), M. Alberto Ulises Esteban Marina (Comité sur les fruits et légumes frais), Mme Lyzette Lamondin (Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires), M. Marót Hibbey (Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage) et Mme Maria Leonisa Ortiz Bolivar (Comité sur les sucres).

⁴⁰ CX/CAC 19/42/18; CRD12 (Équateur).

⁴¹ CX/CAC 19/42/19 ; CRD9 (République dominicaine).

QUESTIONS DIVERSES (point 19 de l'ordre du jour)**Coopération entre l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) et la Commission du Codex Alimentarius⁴²**

150. L'observateur de l'OIV, faisant référence au document CRD10, a rappelé que le Codex Alimentarius était un acteur majeur s'agissant d'assurer la sécurité sanitaire de tous les aliments et a reconnu qu'il était important de disposer de normes internationales afin de favoriser la loyauté des pratiques dans le commerce des aliments. L'observateur a indiqué que, du fait que l'OIV appliquait les mêmes principes d'adhésion que ceux du Codex Alimentarius ainsi que des principes de normalisation équivalents, elle respectait les définitions de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) et de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC) de l'OMC concernant l'utilisation des normes internationales. L'observateur a demandé à la Commission d'examiner les modalités qui permettraient au Codex et à l'OIV de coopérer plus étroitement.
151. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement les informations présentées par l'OIV et se sont dites favorables à une coopération renforcée entre le Codex et l'OIV.
152. D'autres délégations se sont elles aussi félicitées des informations fournies, mais ont fait savoir que des propositions visant à ce que le Codex et d'autres organisations intergouvernementales coopèrent plus étroitement et établissent des normes communes avaient déjà été formulées précédemment dans d'autres contextes et qu'elles n'avaient pas été acceptées par la Commission. La différence en ce qui concerne le nombre de pays membres du Codex et de l'OIV (respectivement 188 et 47) a également été relevée. Ces délégations ont estimé que les règles et mécanismes en vigueur en matière de coopération avec d'autres OIG figurant dans le Manuel de procédure du Codex étaient efficaces et qu'il était dans l'intérêt du Codex de rester indépendant et de poursuivre ses activités dans le cadre de son mandat tout en coopérant avec d'autres organisations.
153. La Commission:
- i. a remercié l'OIV pour les informations communiquées et pour la proposition figurant dans le document CRD10;
 - ii. a pris bonne note des interventions des membres; et
 - iii. a conclu que les mécanismes en vigueur en matière de collaboration avec des OIG étaient satisfaisants et devaient être exploités pleinement.

Importance des normes du Codex pour la promotion de la santé publique et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)⁴³

154. La Commission a noté la question soulevée par la délégation de l'Arabie saoudite concernant l'importance des normes du Codex pour la promotion de la santé publique et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), qui figure dans le document CRD31.

Appui en faveur de l'utilisation du copolymère méthacrylate basique (BMC, INS 1205) dans les programmes d'enrichissement des aliments⁴⁴

155. La délégation du Sénégal a invité la Commission à appuyer l'adoption du copolymère méthacrylate basique (BMC, INS 1205) dans la *Norme générale pour les additifs alimentaires* (NGAA), en faisant remarquer que cette substance était utilisée dans le cadre des programmes d'enrichissement des aliments visant à prévenir la malnutrition et à améliorer la santé publique dans les pays en développement.
156. Le Secrétariat du Codex a noté que le copolymère méthacrylate basique, qui est utilisé comme agent d'enrobage et support, avait été examiné à la cinquante et unième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) et était actuellement à l'étape 3 de la NGAA. Le Secrétariat a également précisé que les dispositions pertinentes relatives aux additifs alimentaires seraient examinées par la Commission au moment opportun.

⁴² CRD10 (OIV).

⁴³ CRD31 (Arabie saoudite).

⁴⁴ CRD33 (Sénégal).

Annexe I**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES****CHAIRPERSON - PRÉSIDENT - PRESIDENTE**

Mr Guilherme Antonio Da Costa
Food Safety Expert
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
Brazilia
Brazil

VICE-CHAIRPERSONS – VICE-PRÉSIDENTS – VICEPRESIDENTES

Prof Purwiyatno Hariyadi
Professor Agricultural University
Southeast Asian Food and Agricultural
Science and Technology (SEAFAST) Center
Bogor
Indonesia

Ms Mariam Eid
Head Agro-Industries Department
Ministry of Agriculture
Beirut
Lebanon

Mr Steve Wearne
Director of Science
Food Standards Agency
London
United Kingdom

**MEMBERS NATIONS AND MEMBER ORGANIZATIONS
ÉTATS MEMBRES ET ORGANISATIONS MEMBRES
ESTADOS MIEMBROS Y ORGANIZACIONES MIEMBROS**

ARGENTINA - ARGENTINE

Ms. Emilce Analía Castellani
Presidente Departamento Técnico
Centro de la Industria Lechera
Buenos Aires

Sra. Gabriela Alejandra Catalani
Coordinador
Secretaría de Gobierno de Agroindustria
Caba

Mr. Claudio Magno
INAL
Caba

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Mr. Scott Crerar
General Manager
Food Standards Australia New Zealand
Majura

Ms. Fran Freeman
First Assistant Secretary
Department of Agriculture and Water Resources
Canberra

Ms. Usha Sriram-Prasad
Director
Department of Agriculture and Water Resources
Canberra

AUSTRIA - AUTRICHE

Ms. Bettina Brandtner
Ministry for Sustainability and Tourism
Vienna

Ms. Lisa-Maria Urban
Deputy Head of Department
Federal Ministry of Labour
Social Affairs
Health and Consumer Protection
Vienna

AZERBAIJAN - AZERBAÏDJAN - AZERBAÏYÁN

Mr. Javid Guliyev
Chief Adviser at Food Safety Department
Food Safety Agency of the Republic of Azerbaijan
Baku

Mr. Fuad Mardiyev
Food Safety Agency of the Republic of Azerbaijan
Baku

BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA

Mr. Carl Berthot
Head of office - General Advisor
FPS public health
Brussels

Mr. Johan Hallaert
Directeur Politique Alimentaire
FEVIA
Bruxelles

Mr. Luc Ogiers
Director
FPS Economie
Brussels

BENIN - BÉNIN

M. Egnon Jacques Houngbenou Hougla
Directeur
Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée
au Ministère de l'Agriculture
de l'Elevage et de la Pêche
Porto-Novo

M. Innocent Togla
SGA/MAEP Bénin
MAEP
Cotonou

BHUTAN – BHOUTAN - BUTÁN

Mr. Namgay Wangchuk
Director General
BAFRA
MoAF
Thimphu

**BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF) –
BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE) –
BOLIVIA (ESTADO PLURINACIONAL DE)**

Mr. Fernando Escobar
First Secretary
Misión Permanente de Bolivia ante Naciones Unidas
Ginebra

Mr. Ruddy J. Flores Monterrey
Deputy Permanent Representative
Charge d'affaires a.i.
Misión Permanente de Bolivia ante Naciones Unidas
Geneva

Sra. Mariana Narvaez Vargas
Second Secretary
Misión Permanente de Bolivia
Geneva

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Mr. Igor Barbosa
First-Secretary
Geneva

Sra. Antônia Maria De Aquino
Health Regulation Expert
Brazilian Health Regulatory Agency Anvisa
Brasília

Sra. Naiana Santiago
Coordinator
MAPA
Brasília

Mr. Andre Santos
Chair of the Brazilian Codex Alimentarius Committee
National Institute of Metrology
Quality and Technology
Rio de Janeiro

Mr. Diogo Soares
ANVISA
Brasilia

BULGARIA - BULGARIE

Mr. Rayko Raytchev
Ambassador
Permanent Mission of Bulgaria to UN
Geneva

BURKINA FASO

Mr. Sansan Cyrille Regis Kambire
Point de Contact National du Codex
Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-
agricoles
Ouagadougou

BURUNDI

Mr. Philippe Minani
2^{ème} conseiller
Mission Permanente du Burundi
Genève

CAMBODIA

Mr. Theng Dim
Deputy Director General
Ministry of Commerce
Phnom Penh

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN

M. Yves Laret Indongo
Directeur Qualité
Ministère des Mines
de l'Industrie et du Développement Technologique
Yaoundé

M. Awal Mohamadou
Deputy Director
ANOR
Yaoundé

Mr. Pouedogo Pouedogo
Attaché
Prime Minister's Office
Yaoundé

Mme. Colette Wolimoum Booto à Ngon
ANOR
Yaoundé

CANADA - CANADÁ

Ms. Reem Barakat
Acting Director
Trade Agreements Division
Canadian Food Inspection Agency
Ottawa

Ms. Lauren Donihee
Agriculture and Agri-Food Canada
Ottawa

Ms. Nancy Ing
Government of Canada - Health Canada
Ottawa

Ms. Mae Johnson
Health Canada
Ottawa

Ms. Kathleen Twardek
Canadian Food Inspection Agency
Ottawa

Ms. Alison Wereley
Canadian Food Inspection Agency
Ottawa

CHILE - CHILI

Sr. Claudio Nuñez Contardo
 Coordinador Nacional CCRVDF
 Servicio Agrícola y Ganadero / Ministerio de Agricultura
 Santiago

Mr. Diego Varela
 Coordinador Agencia Chilena para la Inocuidad y
 Calidad
 ACHIPIA
 Santiago

CHINA - CHINE

Ms. Fang Xiao
 Director General
 Department of Agro-product Quality and Safety
 MARA
 Beijing

Ms. Wenjun Yu
 Deputy Director General
 Bureau of Import and Export Food Safety
 General Administration of Customs
 Beijing

Mr. Si Chen
 Deputy Division Director
 Department of Agro-product Quality and Safety
 MARA
 Beijing

Mr. Youlong Lu
 Division Director
 Center for Agro-Food Quality and Safety
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs
 Beijing

Ms. Fang Gao
 Deputy Division Director
 Center for Agro-Food Quality & Safety
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs
 Beijing

Mr. Xuewan Xu
 Deputy Division Director
 Development Center of Science and Technology
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs
 Beijing

Mr. Guibiao Ye
 Professor/Director
 CCPR Secretariat
 Institute for the Control of Agrochemicals
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs (ICAMA)
 Beijing

Mr. Gang Han
 Associate Professor
 Chinese Academy of Fishery Sciences
 Beijing

Ms. Lihua Hao
 Associate Professor
 China Institute of Veterinary Drug Control
 Beijing

Mr. Donghui Xu
 Professor
 Institute of Vegetables and Flowers
 Chinese Academy of Agriculture Sciences
 Beijing

Mr. Zonghui Yuan
 Professor
 Huazhong Agricultural University
 Wuhan

Mr. Bining Jiao
 Professor
 Southwest University
 Chongqing

Mr. Qiang Wang
 Director of the Institute
 Zhejiang Academy of Agricultural Sciences
 Hang Zhou

Mr. Guoqiang Gong
 Division Chief
 National Health Commission of the P.R.C.
 Beijing

Mr. Yongxiang Fan
 Researcher
 China National Center for Food Safety Risk Assessment
 Beijing

Ms. Jing Tian
 Associate Researcher Fellow
 China National Center for Food Safety Risk Assessment
 Beijing

Ms. Heyang Sun
 Senior Staff Member
 China National Center for Food Safety Risk Assessment
 Beijing

Mr. Gang Wang
 Director
 Bureau of Import and Export Food Safety
 General Administration of Customs of the P.R.C.
 Beijing

Ms. Xiaoyan Wang
Deputy Division Director
Standardization Administration of the P.R.C.
State Administration for Market Regulation
Beijing

Mr. Fei Chen
Engineer/Officer
State Administration for Market Regulation
Beijing

Ms. Qun Wang
Principal Staff Member
State Administration for Market Regulation
Beijing

Ms. Kam Yuk Christine Chow
Senior Administrative Officer
Food and Environment Hygiene Department
HKSAR Government
Hong Kong

Mr. Tze Kiu Samuel Yeung
Consultant (Community Medicine) (Risk Assessment &
Communication)
Centre for Food Safety
Food and Environment Hygiene Department
HKSAR Government
Hong Kong

Ms. Ka Ming Ma
Scientific officer
Centre for food safety
Centre for Food Safety
Food and Environmental Hygiene Department
HKSAR Government
Hong Kong

Ms. Hoi Chi Sou
Head of Division
Division of Risk Assessment
Department of Food Safety IAM
Macau

Ms. Lok Ian Lai
Senior Technician
Division of Risk Assessment
Department of Food Safety IAM
Macao

COLOMBIA - COLOMBIE

Mr. Daniel Arboleda
Counsellor
Mission of Colombia to the WTO
Geneva

Sra. María Claudia Jiménez
Coordinadora grupo vigilancia de alimentos
INVIMA
Bogotá

Sra. Laura Otalora
Representante de la ANDI
Bogotá

Sr. Carlos Robles
Director Alimentos y Bebidas
INVIMA
Bogotá

COSTA RICA

Sra. Díaz Sánchez Luisa María
Directora de Calidad
Ministerio De Economía Industria y Comercio
San José

CROATIA - CROATIE – CROACIA

Ms. Marija Batinić Sermek
Head of Service for food information and food quality
Ministry of Agriculture
Zagreb

Ms. Iva Mraović
Ministry of Agriculture
Zagreb

CUBA

Sra. Hortensia Nancy Fernández Rodríguez
Presidenta del Comité Nacional del Codex y Jefa de
Delegación
NC
Habana

Ms. Rocío Hernández
Especialista Principal en Procesos Tecnológicos
MINAL
La Habana

Mr. Gabriel Lahens Espinosa
Director of the Direction of Technical Regulation and
Quality
Ministry of Foreign Trade and Investments
Havana

Sra. Mayra Martí Pérez
Chief of the Department of Food Hygiene and Nutrition
Ministry of Public Health
La Havana

Sra. Mariana Perez Periche
Jefa Departamento Independiente Gestión de Calidad
Ministry of Public Health
La Havana

Sr. Reinaldo Ruiz Guevara
 Director Producción Industrial
 Grupo Azucarero AZCUBA
 La Habana

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Ms. Annoula Kouppari
 Senior agricultural officer
 Ministry of Agriculture
 Nicosia

CZECH REPUBLIC - RÉPUBLIQUE TCHÈQUE - REPÚBLICA CHECA

Mr. Jindrich Fialka
 Deputy Minister
 Ministry of Agriculture of the Czech Republic
 Prague

CÔTE D'IVOIRE

M. Bertin Anon
 Directeur des productions vivrières et de la sécurité
 alimentaire
 Point de contact du Codex Côte d'Ivoire
 Ministère de l'agriculture et du Développement Rural
 Abidjan

Mr. Ardjouma Dembele
 Président
 Comité Codex Côte d'Ivoire
 Abidjan

Mme. Mawa Kone
 Directrice des Essais et Analyses
 Laboratoire National d'Essais de Qualité de Métrologie
 et d'Analyses (LANEMA)
 Abidjan

Mme. Mienfoun Makoni Audrey Mene Née Goueu
 Chargé d'étude à la Direction des Productions Vivrières
 et de la Sécurité Alimentaire
 Assistant au Point de Contact du Codex Côte d'Ivoire
 Ministère de l'agriculture et du Développement Rural
 Abidjan

Mr. Stanisals Dewinther Tape
 Sous-Directeur de la Qualité et de la Formation /
 Responsable Qualité
 Laboratoire National d'Essais de Qualité de Métrologie
 et d'Analyses (LANEMA)
 Abidjan

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Mr. Jens Therkel Jensen
 Senior Adviser
 Danish Veterinary and Food Administration
 Glostrup

Ms. Linda Margrethe Jensen
 Chief Advisor
 Danish Agriculture and Food Council
 Copenhagen

Mr. Knud Østergaard
 Head of Division
 Danish Veterinary and Food Administration
 Glostrup

Mr. Jørgen Hald Christensen
 CEO
 Danish Dairy Board
 Aarhus N

DJIBOUTI

Mr. Mouharam Fouad Abdallah
 Ministère du Commerce
 Djibouti

DOMINICAN REPUBLIC – RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – REPÚBLICA DOMINICANA

Ms. Elsa Acosta
 Encargada Departamento de Alimentos en Dirección
 General Medicamentos
 Alimentos y Productos Sanitarios (DIGEMAPS)
 Ministerio de Salud Publica
 Santo Domingo

ECUADOR - ÉQUATEUR

Mr. Rommel Betancourt Herrera
 Coordinador General de Inocuidad de Alimentos
 AGROCALIDAD
 Quito

EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO

Mr. Elshahat Abdelrahman Selim Eltoukhy
 Deputy General Manager for technical Affairs
 Chamber of Food Industries
 Cairo

Ms. Hanan Fouad Hamid Ibrahim Hashem
 Head of Food Standards Department
 Egyptian Organization for Standardization and Quality
 (EOS)
 Cairo

Ms. Nermeen Ibahim Eldesokey Abdelfadeel Khalifa
Scientific & Regulatory Affairs Senior Manager
Atlantic
Cairo

Ms. Mervat Ahmed Fouad Mohamed Fouad Nasr
Consultant Emeritus Pharmacy
National Nutrition Institute
Giza

ESTONIA - ESTONIE

Ms. Siret Surva
Counselor of the Food Safety Bureau
Ministry of Rural Affairs
Tallinn

EUROPEAN UNION - UNION EUROPÉENNE - UNIÓN EUROPEA

Mr. Marco Castellina
Administrator
European Commission
Brussels

Mr. Sébastien Goux
Administrator
European Commission
Brussels

Mr. Risto Holma
Policy officer
European Union
Brussels

Ms. Bernadette Klink-Khachan
Codex Contact Point
European Union
Brussels

Mr. Dirk Lange
Head of Unit - Multilateral international relations
European Commission
Brussels

Ms. Barbara Moretti
European Commission
Brussels

Mr. Canice Nolan
Minister Counsellor
European Union
Geneva

ETHIOPIA – ÉTHIOPIE - ETIOPIÁ

Mr. Endalew Mekonen Alemay
Ethiopian Standards Agency (ESA)
Addis Ababa

Mr. Tesfaye Yakob Melkamu
Codex contact person
Ethiopian Standards Agency (ESA)
Addis Ababa

FIJI - FIDJI

Mr. David Kolitangane
National Contact Point (Permanent Secretary of
Agriculture)
Government
Suva

Ms. Sera Bose Baleinailaga Namata
Chief Economist (Fiji Codex Secretariat)
Government
Suva City

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Mr. Robert Dautzenberg
General Secretariat of the Council EU
Brussels

Ms. Anne Haikonen
Legislative Counsellor
Ministry of Agriculture and Forestry
Helsinki

Mr. Sebastian Hielm
Food Safety Director
Ministry of Agriculture and Forestry
Government

Mr. Alexander Rogge
General Secretariat of the Council EU
Brussels

FRANCE - FRANCIA

Mme. Delphine Babin Pelliard
Conseillère agricole et sécurité alimentaire
Ambassade (Représentation permanente de la France)
Roma

M. Jean-Luc Angot
Chair of CCGP
Ministry Agriculture and Food
Paris

Mme. Louise Dangy
Secrétariat général des affaires européennes
Paris

Mr. Thomas Longley
MAA Direction Generale de l'alimentation
Clermont Ferrand

M. Florian Simonneau
MEF – DGCCRF
Paris

The GAMBIA - GAMBIE

Ms. Zainab Jallow
Director General
Food Safety and Quality Authority
Serre Kunda

Mr. Bai Dodou Jallow
Director of Scientific Affairs
Food Safety and Quality Authority
Serre Kunda

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Ms. Anja Brönstrup
Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft
Bonn

Ms. Silke Fallah
Global Regulatory Affairs Manager
GNT Europa GmbH
Aachen

Ms. Angelika Mrohs
German Federation for Food Law and Food Science
(BLL e.V.)
Berlin

Mr. Niklas Schulze Icking
Head of Division - International Food Safety Policy
Federal Ministry of Food and Agriculture
Berlin

Ms. Alina Steinert
Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft
Bonn

Mr. Gerhard Stiens
Federal Ministry of Food and Agriculture
Berlin

Mrs. Maria Dubitsky
Maria Dubitsky Consulting GmbH
Munich

GHANA

Mr. Sam Adu-Kumi
Director/Chemicals
Environmental Protection Agency
Accra

Ms. Isabella Mansa Agra
Deputy Chief Executive (Food)
Food and Drugs Authority
Accra

Mr. Benjamin Kwaku Asiam
Ghana Permanent Mission-Geneva
Geneva

Mr. Peter Atta-Boakye
Deputy Managing Director
Ghana Cocoa Board
Accra

Ms. Samilia Atunah
Ministry of Fisheries and Aquaculture Development
Accra

Mr. William Azalekor
Research Manager
Ghana Cocoa Board
Tema

Mr. Roderick Kwabena Daddey-Adjei
Head Food Market Surveillance Department
Food and Drugs Authority
Accra

Mr. Alexander Nii Otoo Dodoo
Director General
Ghana Standards Authority
Accra

Ms. Laila Heward-Mills
Assistant director
Ministry of Foreign Affairs and Regional Integration
Accra

Mr. Andrew Amankwah Lartey
Codex Contact Point Manager
Ghana Standards Authority
Accra

Mr. Samuel Duodu Manu
Head
Post-Harvest Unit
Fisheries Commission
Accra

Mr. Benjamin Nyakutsey
Headpolicy coordination unit of the policy planning
monitoring and evaluation directorate
Ministry of Health
Accra

Ms. Joyce Okoree
 Director
 Standards Directorate
 Ghana Standards Authority
 Accra

Ms. Elizabeth Afoley Quaye
 Minister for Fisheries and Aquaculture Development
 Ministry of Fisheries and Aquaculture Development
 Accra

Ms. Phyllis Sekyi-Djan
 Assistant Commissioner
 Ghana Revenue Authority-Customs Division
 Accra

Mr. Iddrisu Yakubu
 Ghana Permanent Mission in Geneva
 Geneva

GREECE - GRÈCE - GRECIA

Ms. Dimitra Papadimitriou
 Head of the Department of Nutrition and Food
 Standards
 Hellenic Food Authority
 Athens

GUATEMALA

Sr. Mario Alvarez Orellana
 Ministerio de Salud
 Guatemala

Sr. Humberto Donato Gonzalez Alvarado
 Delegado Codex Guatemala
 Ministerio de Agricultura
 Sacatepequez

Mr. Luis Erick Gudiel Pineda
 Permanent Mission of Guatemala
 Geneva

Mr. Otto Fernando Maldonado
 Food Safety Traceability
 Ministry of Agriculture
 Guatemala

Sr. Ruano García Nelson Antonio
 Contact Point, Codex Alimentarius Guatemala
 Ministerio de Agricultura Ganadería y Alimentación
 Guatemala

Mr. José Fernando Reyes Reyes
 Coordinador
 Ministerio de Salud
 Guatemala

GUINEA - GUINÉE

Mme. Mariama Barry
 Ministère du Commerce
 Conakry

M. Djoume Sangare
 Directeur Général
 Institut Guinéen de Normalisation et de Métrologie
 Conakry

M. Aly Sylla
 Chef Division Normalisation
 Institut Guinéen de Normalisation et de Métrologie
 Conakry

HONDURAS

Sr. Miguel Bonilla
 Consejero
 SDE
 Geneva

Ms. Mirian Bueno
 Servicio Nacional de Sanidad e Inocuidad
 Agroalimentaria (SENASA)
 Tegucigalpa

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA

Mr. Attila Nagy
 director Chair of CCMAS
 National Food Chain Safety Office
 Budapest

INDIA - INDE

Mr. Sunil Kumar Bakshi
 Head (Codex and Regulations)
 Food safety and Standards Authority of India
 New Delhi

Mr. Sathiyam Duraiswamy
 Secretary
 Spices Board of India
 Palarivattom
 Ernakulam
 Kerala

Mr. Ramesh Natarajan
 Scientist C
 Spices Board of India
 Palarivattom
 Ernakulam
 Kerala

Mr. Karthikeyan Perumal
 Deputy Director
 Food Safety and Standards Authority of India
 New Delhi

Ms. Rita Teaotia
Chairperson
Food Safety and Standards Authority of India
New Delhi

INDONESIA - INDONÉSIE

Ms. Yuliva -
Head of Food Consumption Division
Ministry of Agriculture
Jakarta

Ms. Yusra Egayanti
Deputy Director for Certain Food Standardization
Indonesia Food and Drug Authority
Jakarta

Mr. Andreano Erwin
Deputy Permanent Representative
Indonesia Mission
Geneva

Mr. Singgih Harjanto
Codex Contact Point Secretariat
National Standardization Agency of Indonesia
Jakarta

Mr. Hasan Kleib
Permanent Representative/ Ambassador
Indonesia Mission
Geneva

Mr. Adhi Lukman
Chairman
Indonesian Food and Beverages Association (GAPMMI)
Jakarta

Ms. Simson Masengi
Head of Sub Directorate Standardization
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Jakarta

Mr. Christian Pradipta Andrea Putra
Diplomat
Indonesia Mission
Geneva

Ms. Innes Rahmania
Director of Processing and Quality Development
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Jakarta

Mr. Kukuh S. Achmad
Deputy Chairman for Accreditation
National Standardization Agency of Indonesia
Jakarta

Ms. Tri Agustin Satriani
Director of Dietary Diversification and Food Safety
Food Security Agency
Ministry of Agriculture
Jakarta

Ms. Mulia Sondari
Head of Section for Africa and Middle East Region
Cooperation
Indonesia Food and Drug Authority
Jakarta

Ms. Lynda Kurnia Wardhani
Minister Counselor
Indonesian Permanent Mission
Geneva

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) – IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') – IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)

Mr. Mohammad Hossein Shojaee
Coordinator
Institute of Standards and Industrial Research (ISIRI)
Tehran

Ms. Leila Zinatbakhsh
Codex Contact Point
Institute of Standards and Industrial Research (ISIRI)
Tehran

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Ms. Pamela Byrne
CEO
Food Safety Authority of Ireland
Dublin

Mr. Richard Howell
Dublin
Food and the Marine
Dublin

ITALY - ITALIE - ITALIA

Mr. Ciro Impagnatiello
Ministry of Agricultural Food and Forestry Policies and
of Tourism
Rome

Ms. Silvia Nicoli
Senior official
Ministry of Agricultural Food and Forestry Policies and
of Tourism
Rome

JAMAICA - JAMAÏQUE

M. Suzan Mclennon-Miguel
Senior Veterinary Specialist in Public Health
Ministry of Industry
Commerce
Agriculture and Fisheries
Kingston

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Ms. Yayoi Tsujiyama
Acting Director for International Standards Office
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture
Forestry and Fisheries
Tokyo

Mr. Koji Miura
Adviser
Pharmaceutical Safety and Environmental Health
Bureau
Ministry of Health
Labour and Welfare
Tokyo

Mr. Soichiro Nagamatsu
Director
Office of International Food Safety
Pharmaceutical Safety and Environmental Health
Bureau
Ministry of Health
Labour and Welfare
Tokyo

Mr. Takeshi Nukui
Deputy Director
Office of International Food Safety
Pharmaceutical Safety and Environmental Health
Bureau
Ministry of Health
Labour and Welfare
Tokyo

Ms. Aya Orito Nozawa
Associate Director
International Standards Office
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture
Forestry and Fisheries
Tokyo

KAZAKHSTAN - KAZAJSTÁN

Mr. Nurlybek Assylbekov
Vice-chairman
Ministry of Healthcare the Republic of Kazakhstan
Astana

Ms. Nailya Karsybekova
Coordinator for CCEURO
Ministry of Healthcare
Astana

Ms. Aigerm Sadubayeva
Director of the department of the Control over technical
regulations
Ministry of Healthcare
Astana

Ms. Assem Smagul
Codex Contact Point/Assistant Coordinator
Ministry of Healthcare
Astana

Ms. Zhanar Tolysbayeva
Expert on hygiene of nutrition
Ministry of Healthcare
Astana

Mr. Alisher Yermekbayev
Ministry of Healthcare
Astana

KENYA

Mr. Nicholas Ayore
Deputy Director
DVS
Nairobi

Mr. Allan Azegele
Deputy Director Veterinary Services
Ministry of Agriculture
Livestock
Fisheries and Irrigation
Nairobi

Mr. David Chemayiek
Personal assistant
State Department for Livestock
Nairobi

Mr. Harry Kachuwai
Ps state department of livestock
State Department for Livestock
Nairobi

Ms. Julia Kiage-Otaya
Scientific and Regulatory Affairs Manager - ECAF
Coca-Cola CEWA Ltd
Nairobi

Ms. Margaret Kibogy
Managing director
Kenya Dairy Board
Nairobi

Mr. Kimutai Maritim
Coordinator CCAFRICA
DVS
Nairobi

Ms. Esther Ngari
Director - Standards Development and International
Trade
Kenya Bureau of Standards
Nairobi

Mr. Bernard Ondanje
Agriculture and Food Authority
Nairobi

Ms. Alice Onyango
FAO/WHO CCAFRICA Codex contact point
Kenya Bureau of Standards
Nairobi

Mr. Martin Maurice Onyango Ouma
Project market access and trade officer
Regional Pastoral Livelihood Resilience Project
Nairobi

Ms. Josephine Simiyu
Manager-Regulations and Compliance
Agriculture and Food Authority
Nairobi

Ms. Teresa Tumwet
Agriculture attaché
Kenya Embassy
Rome

KYRGYZSTAN - KIRGHIZISTAN - KIRGUISTÁN

Ms. Dinara Aitmurzaeva
Head of Standardization Division
Center for Standardization and Metrology under the
Ministry of Economy
Bishkek

Mr. Mukhamat Kaparov
Center for Standardization and Metrology under the
Ministry of Economy
Bishkek

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO - REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR LAO

Mr. Somthavy Changvisommid
Director General of Food and Drug Department
Ministry of Health
Vientiane

Mr. Khamstone Sysanhouth
National Programme Director

Ministry of Agriculture and Forestry
Vientiane Capital
Ms. Viengxay Vansilalom
Deputy Director General
Ministry of Health
Vientiane

LITHUANIA - LITUANIE - LITUANIA

Mr. Robertas Rosinas
DPR
Permanent Mission of Lithuania
Geneva

MADAGASCAR

Mme. Henintsoa Harizafy
Secrétaire
Comité National du Codex Alimentarius
Antananarivo

Mme. Dominique Lantomalala Raharinosy
Service de la Qualité et du Conditionnement
Antananarivo

MALAWI

Mr. Fred Sikwese
Director of Standards Development
Malawi Bureau of Standards
Blantyre

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Ms. Norrani Eksan
Deputy Director
Food Safety and Quality Division
Ministry of Health Malaysia
Putrajaya

MALI - MALÍ

M. Sekouba Keita
Chef de la Division Appui Scientifique Technique à
l'Élaboration de la Documentation/Documentation
Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments
Bamako

Mr. Ousmane Toure
Président du Comité National du Codex
Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments
Bamako

MAURITANIA - MAURITANIE

Mme. Diamilatou Dia
Mission de Mauritanie à Genève
Genève

Mr. Lekweiri Haiba Legrae
Secrétariat du Comité National du Codex et
Responsable Qualité au Laboratoire de contrôle qualité
des aliments
Institut National de Recherches en Santé Publique
Nouakchott

MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO

Ms. Elisa Olmeda
Counsellor
Mexican Mission to the WTO
Geneva

Sr. Cesar Orozco Arce
Ministry of Economy
Mexico City

Mr. Felipe Pietrini Sánchez
First Secretary
Ministry of Economy
Geneva

MONTENEGRO - MONTÉNÉGRÓ

Ms. Maja Schmidt-Gutzat
First Counsellor
Permanent Mission of Montenegro to the UN
Geneva

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Mr. Rachid Aboutayeb
Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)
Casablanca

Mr. Mohamed El Amine El Amrani
Ministère de l'Agriculture
Rabat

Mme. Bouchra El Aychi
Directrice Qualité Totale
Koutoubia Holding
Mohammedia

Mme. Khadija Kadiri
Chef du service de la normalisation et du Codex
Alimentarius
ONSSA
Rabat

Mr. Brahim Karfal
Médecin vétérinaire-Chef de Service de la
Réglementation et des Autorisations
Agence Nationale pour le développement de
l'aquaculture
Rabat

Mr. Lhoussaine Saad
Directeur
LOARC
Casablanca

Mr. Rachid Tadili
Head of Departement
EACCE
Casablanca

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS

Ms. Astrid Bulder
National Institute for Public Health and the Environment
Bilthoven

Ms. Marie-Ange Delen
Ministry of Agriculture
Nature and Food Quality
The Hague

Ms. Ana Isabel Vilorio Alebesque
Senior Policy Officer
Ministry of Health
The Hague

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE – NUEVA ZELANDIA

Mr. Steve Hathaway
Director
Ministry for Primary Industries
Wellington

Mr. Raj Rajasekar
Senior Programme Manager
Ministry for Primary Industries
Wellington

NICARAGUA

Ms. Miriam Carolina Canda Toledo
Punto de Contacto del Codex
Ministerio de Fomento
Industria y Comercio
Managua

NIGERIA - NIGÉRIA

Mme. Mojisola Adeyeye
Director General
NAFDAC
Abuja

Ms. Eva Edwards
Deputy Director /Head
Food Safety/CODEX/Regulations
National Agency for Food and Drug Administration and
Control (NAFDAC)
Lagos

Mme. Talatu Ethan
Deputy Director
Standards Organisation of Nigeria
Lagos

Mr. Charles Emeka Nwagbara
Deputy Director/Head Codex Contact Point Nigeria
Standards Organisation
Abuja

Mr. Sherif Olagunju
Director Food safety and applied nutrition
National Agency for Food and Drug Administration and
Control NAFDAC
Lagos

Mr. Ibrahim Yahaya
Senior Standards Officer/Codex Contact Point
Standards Organisation of Nigeria
Abuja

NORTH MACEDONIA - MACÉDOINE DU NORD - MACEDONIA DEL NORTE

Ms. Katerina Jonovska
Associate
Department for EU and International cooperation
Food and Veterinary Agency
Resen

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Ms. Bodil Blaker
Special Director
Ministry of Health and Care Services
Oslo

Ms. Vigdis Synnøve Veum Moellersen
Senior Advisor/Codex Contact Point Norway
Norwegian Food Safety Authority
Brumunddal

Ms. Jorunn Vormeland
Senior Adviser
Ministry of Trade
Industry and Fisheries
Oslo

PANAMA - PANAMÁ

Sr. Joseph Gallardo
Food Engineer - Codex Point of Contact
Ministerio de Comercio e Industrias
Panama

Mr. Gilberto Jaén
Ing. del Departamento de Metrología
ACODECO (Autoridad de protección al consumidor y
defensa de la competencia)
Panamá

PARAGUAY

Sra. Patricia Echeverría
Asesora Técnica del Ministerio de Industria y Comercio
(MIC)
Asunción

Sr. José Eduardo Giménez Duarte
Jefe - Departamento de Trazabilidad Vegetal
Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de
Semillas (SENAVE)
Asunción

Ms. Maria Inés Ibarra Colman
Secretaria Ejecutiva del Comité Nacional del Codex -
Capitulo Paraguay
Instituto Nacional de Tecnología
Normalización y Metrología (INTN)
Asunción

Mr. Raimundo Sanchez Arguello
Punto de Contacto del Codex
Instituto Nacional de Tecnología
Normalización y Metrología (INTN)
Asunción

Sra. Ana Maria Viedma Ayala
Directora de Comercio Exterior
Servicio Nacional de Calidad y Salud Animal
(SENACSA)
San Lorenzo

PERU - PÉROU - PERÚ

Sra. Gloria Castillo
Especialista
Instituto Nacional de Calidad
Lima

Mr. Ernesto Davila
Technical Consultant
Sociedad Nacional de Industrias
Lima

Mr. Juan Carlos Pomareda Muñoz
Third Secretary
Permanent Mission of Peru
Geneve

Mr. Ethel Humberto Reyes Cervantes
SENASA
Lima

PHILIPPINES - FILIPINAS

Mr. Hansel Didulo
Assistant Secretary
Department of Agriculture
Quezon City

Ms. Leonisa Manipon
Development Management Officer III and CCP Task
Force Officer
Department of Agriculture
Quezon City

Ms. Christmasita Oblepias
Food-Drug Regulation Officer IV
Food and Drug Administration
Muntinlupa

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Ms. Magdalena Kowalska
Main Expert in the International Cooperation
Department
Agricultural and Food Quality Inspection
Warsaw

QATAR

Mr. Saud Al-Henzab
Qatar General Organization for Standardization (QS)
Doha

Mr. Mohammed Al-Mesallam
President
Qatar General Organization for Standardization (QS)
Doha

Ms. Muna Al-Olan
Public Health Department
Doha

REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE CORÉE - REPÚBLICA DE COREA

Mr. Yun Dong Lee
Director General
Ministry of Food and Drug Safety
Cheongju

Ms. Hyun Jung Kim
Director
Ministry of Food and Drug Safety
Cheongju

Mr. Yong Mu Kim
Deputy Director
Ministry of Food and Drug Safety
Cheongju

Mr. Min Ki Shin
Scientific Officer
Ministry of Food and Drug Safety
Cheongju

Ms. Yeonkyu Lee
Researcher
Ministry of Food and Drug Safety
Cheongju

Mr. Yong Ho Park
Chair of TFMAR
College of Veterinary Medicine
Seoul National University
Seoul

Mr. Jaewoo Park
Deputy Director
Ministry of Food and Drug Safety
Cheongju

Ms. Young-Jae Yang
Researcher
Ministry of Food and Drug Safety
Cheongju

Ms. Serin Shin
Deputy Director
Ministry of Agriculture
Sejong

Ms. Jaehyun Choi
Assistant Officer
Ministry of Agriculture
Food and Rural Affairs
Gimcheon

Mr. You Shin Shim
Principal Researcher
Korea Food Research Institute
Wanju

Mr. Jin Woo Kim
Research Scientist
Korea Food Research Institute
Wanju

**RUSSIAN FEDERATION –
FÉDÉRATION DE RUSSIE –
FEDERACIÓN DE RUSIA**

Ms. Olga Barannikova
General Director
Consumer Market Participants Union
Moscow

Ms. Natalia Dobreva
Head of Chemical Toxicology Research Department of
Testing Laboratory for Products Safe and Quality
Assessment
FSI Centre of Grain Quality Assurance
Moscow

Ms. Anna Koroleva
Consultant of division – Department of Science and
International Cooperation
Federal Service for Surveillance on Consumer Rights
Protection and Human Well-being (Rosпотребнадзор)
Moscow

Mr. Nikita Lazutkin
Chief Specialist of Expert Department
FSI Centre for Grain Quality Assurance
Moscow

Ms. Anna Mishina
Deputy Director of Department of Science and
International Cooperation
Federal Service for Surveillance on Consumer Rights
Protection and Human Wellbeing (Rosпотребнадзор)
Moscow

Mr. Alexey Novozhilov
Second Secretary
Permanent Mission of the Russian Federation
Geneva

Mr. Alexey Petrenko
Expert
Consumer Market Participants Union
Moscow

Mr. Viktor Tutelian
Head of Science of Research Centre
Federal Research Centre of Nutrition
Biotechnology and Food Safety
Moscow

**SAINT VINCENT AND THE GRENADINES –
SAINT-VINCENT-ET- LES GRENADINES –
SAN VICENTE Y LAS GRANADINAS**

Ms. Jennifer Douglas-Bullock
Standards Officer
St. Vincent and the Grenadines Bureau of Standards
Kingstown

**SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE –
ARABIA SAUDITA**

Mr. Faisal Alaskar
Head of protocol
SFDA
Riyadh

Mr. Abdulaziz Albader
ALMARAI
Riyadh

Mr. Ayman Alghamdi
General Manager of Organic Production Department
Ministry of Environment, Water And Agriculture
Riyadh

Mr. Hisham Aljadhey
CEO
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Mr. Meshal Almotairi
Standards department Manager
Saudi FDA
Riyadh

Mr. Sami Alnokhlan
Senior Food Standards Specialist
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Mr. Abdulaziz Alrashoudi
Saudi Customs
Riyadh

Mr. Abdulaziz Alshuwaish
Executive Director for Standards & Food Product
Evaluation
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Mr. Abdullah Alsubaie
Ministry of Agriculture
Riyadh

Mr. Khalil Alswalem
Section Head of General Food Standards
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

Ms. Suzanne Baaghil
Scientific and Regulatory Affairs Manager
PepsiCo
Inc.
Dubai

Mr. Yazeed Binlamah
Snr Regulatory & Scientific Affairs
Nestlé
Riyadh

Ms. Ghandorah Ghandorah
SFDA
Riyadh

Ms. Alaa Sendi
Head of Joint Committees and Agreements
SFDA
Riyadh

SENEGAL - SÉNÉGAL

M. Raphael Coly
Expert en Sécurité Sanitaire Des Aliments - Codex
Sénégal
Comité National Codex Sénégal
Dakar

M. Nar Diene
Master en Toxicologie
Ministère de la Santé
Dakar

M. Francois Michel Moundor Diene
Mission permanente du Sénégal auprès des Nations
Unies à Genève
Dakar

M. Amadou Diouf
Président Comité National Codex
Ministère de la Santé et de l'action sociale
Dakar

Mme. Mame Diarra Faye
Direction Générale Sante
Dakar

M. Moustapha Kane
Chef de la Division Education à l'Hygiène
Service national de l'hygiène
Dakar

Mme. Alassane Mbengue
Secrétaire Général
Etat Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Dakar

M. Diene Ndiaye
Directeur
Direction Industries de Transformation de la Pêche
(DITP) Ministère des Pêches et de l'Economie maritime
Dakar

M. Diouma Thiaw
Chef Bureau Normalisation
Direction des Industrie/Ministère de la Pêche
Dakar

Mr. Abdoulaye Diawara
Chef du Bureau de l'Hygiène alimentaire
Direction des Services vétérinaires
Ministère de l'Elevage et des Productions animales
Diamniadio

SINGAPORE - SINGAPOUR - SINGAPUR

Ms. Peik Ching Seah
Singapore Food Agency
Singapore
Ms. Lee Kim Tan
Singapore Food Agency
Singapore

Ms. Astrid Yeo
Senior Director
Food Regulatory Management Division
Singapore Food Agency
Singapore

SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA

Ms. Katarína Janeková
Ministry of Agriculture and Rural Development of the
Slovak Republic
Bratislava

SLOVENIA - SLOVÉNIE - ESLOVENIA

Ms. Blaža Nahtigal
Codex Contact Point
Ministry of Agriculture
Forestry and Food: Administration for Food Safety
Veterinary Sector and Plant Protection
Ljubljana

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA

Ms. Meisie Katz
General Manager: Food and Associated Industries
National Regulator for Compulsory Specifications
Cape Town

Mr. Boitshoko Ntshabele
Minister Counsellor Agriculture
South African Embassy
Brussels

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Mr. Victorio Teruel
Deputy Director of Food Safety
AESAN Food safety and Nutrition Agency
Madrid

Mr. Cesar Casado
Head of Food Chemical Risk management unit
AESAN Food safety and Nutrition Agency
Madrid

Mr. Eduard Grau Noguer
Collaborator
Permanent Mission of Spain to the UN
Geneva

SRI LANKA

Ms. Dulmini Dahanayake
Permanent Mission of Sri Lanka to the UN
Colombo

Mr. Anil Jasinghe
Director General of Health Services
Ministry of Health
Nutrition & Indigenous Medicine
Colombo

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Ms. Carmina Ionescu
Codex Coordinator
National Food Agency
Vatra Dornei

Mr. Anders Wannberg
Senior Administrative Officer
Ministry of Enterprise
Stockholm

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Mr. Michael Beer
Head Food and Nutrition
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Bern

Mr. Himanshu Gupta
Regulatory & Scientific Affairs
Nestec Ltd
Vevey

Mr. Sebastian Klotz
Research Fellow
University of Bern
Bern

Mr. Martin Müller
Swiss Codex Contact Point
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Bern

Ms. Awilo Ochieng Pernet
Former Chairperson
Codex Alimentarius Commission
Federal Food Safety and Veterinary FSVO
Bern

Mr. Dominique Taeymans
FoodREG Consult
Brent

Ms. Ursula Trüeb
Representative
Swiss Consumer Organizations
Magden

Ms. Ludovica Verze gnassi
Regulatory & Scientific Affairs
Nestec Ltd
Vevey

Mr. Hans Wyss
Director General
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Bern

Mr. Paul Zwiker
Representative
Swiss Consumer Organizations
Bischofszell

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Ms. Namaporn Attaviroj
Standard Officer
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards
Bangkok

Mr. Poonlarp Chantavichitwong
Deputy Secretary-General
Thai Food and Drug Administration
Nonthaburi

Mr. Pichet Itkor
Vice Chair
Food Processing Club
Federation of Thai Industries
Bangkok

Mr. Panisuan Jamnarnwej
President Emeritus
Thai Frozen Foods Association
Bangkok

Mr. Charoen Kaowsuksai
Vice Chairman
Food Processing Industry Club
The Federation of Thai Industries Food Processing
Industry Club
Bangkok

Ms. Yupa Laojindapun
Director
Office of Standard Development
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards
Bangkok

Mr. Visit Limlurcha
President of Thai Food Processors' Association
Thai Food Processors' Association
Bangkok

Ms. Dawisa Paiboonsiri
Standards Officer
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards
Bangkok

Ms. Juadee Pongmaneerat
Secretary General of National Bureau of Agricultural
Commodity and Food Standards
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards
Bangkok

Ms. Wanwipa Suwannarak
Director
Fish Inspection and Quality Control Division
Department of Fisheries
Bangkok

Ms. Chanikan Thanupitak
Trade and Technical Manager of Fisheries Products
Thai Food Processors' Association
Bangkok

Ms. Jiraratana Thesasilpa
Food and Drug Technical Officer
Thai Food and Drug Administration
Nonthaburi

Ms. Panada Tungsawas
Food and Drug Technical Officer
Thai Food and Drug Administration
Nonthaburi

TURKEY - TURQUIE - TURQUÍA

Mr. İlhami Sahin
Coordinator for food Codex
Ministry of Agriculture and Forestry General Directorate
of Food and Control Food Establishments and Codex
Department
Ankara

Ms. Betül Vazgecer
Ministry of Agriculture and Forestry
Ankara

UGANDA - OUGANDA

Mr. Medard Bitekyerezo
National Drug Authority
Kampala

Ms. Diana Kabuzire
Senior Legal Officer
National Drug Authority
Kampala

Mr. Kepher Kuchana Kateu
Director
Directorate of Government Analytical Laboratory
Kampala

Mr. Ben Manyindo
Executive director
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Mr. Hakim Mufumbiro
Ag. Manager
Standards Department
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Mr. Henry Mwebesa
Ag. Director General Health Services
Ministry of Health
Kampala

Ms. Irene Wanyenya Mwesigwa
Principal Food Safety Officer
National Drug Authority
Kampala

UNITED ARAB EMIRATES – ÉMIRATS ARABES UNIS – EMIRATOS ARABES UNIDOS

Mr. Khalaf Khalaf
Director of Standards Department
ESMA
Dubai

UNITED KINGDOM – ROYAUME-UNI – REINO UNIDO

Ms. Lauren Haney-Wilcox
Senior Trade Attachée - Agriculture
FCO
Coppet

Mr. Lee Hinds
DEFRA
London

Mr. Nick Khosla
Global Trade Programme Lead
Foreign and commonwealth Office
London

Ms. Gillian Laishley
Head of Food Standards & Consumers
DEFRA
London

Ms. Pendi Najran
Team Leader for Codex
Food and Rural Affairs
DEFRA
London

Mr. Mike O'Neill
Head of Codex Policy and Strategy
Food Standards Agency
London

Mr. Alex Read
Policy Advisor
DEFRA
London

Ms. Iulia Turiac
Policy Advisor
Food and Rural Affairs
DEFRA
London

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA –
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE –
REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA**

Mr. Lawrence Chenge
Standards Officer
Dar Es Salaam

Mr. Lazaro Henry Msasalaga
Director of Quality Management
Dar Es Salaam

**UNITED STATES OF AMERICA –
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE –
ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Mr. Richard Boyd
Department of Agriculture
Washington

Mr. Kyd Brenner
Kyd D Brenner LLC
Washington DC

Ms. Camille Brewer
Director
International Affairs Staff
U.S. Food and Drug Administration
College Park

Ms. Julie Callahan
USTR
Washington
DC

Ms. Marsha Echols
Echols Law
Washington
DC

Mr. Emilio Esteban
USDA
District of Columbia

Ms. Mallory Gaines
Manager
Market Access and Trade Policy
American Feed Industry Association
Arlington

Mr. Nicholas Gardner
U.S. Dairy Export Council
Arlington

Mr. Kevin Greenlees
Senior Advisor for Science and Policy
US Food and Drug Administration
Frederick

Mr. Joseph Hain
Senior Trade Advisor
U.S. Department of Agriculture
Washington DC

Ms. Karen Hulebak
Principal
ResolutionStrategy
LLC
Louisiana

Ms. Mary Frances Lowe
U.S. Codex Manager
Department of Agriculture
District of Columbia

Mr. Kenneth Lowery
Senior International Issues Analyst
U.S. Codex Office
Washington DC

Ms. Marie Maratos
International Issues Analyst
US Department of Agriculture
Washington DC

Mr. Ted Mckinney
US Department of Agriculture
Washington DC
Ms. Kathryn Simmons
Chief Veterinarian
National Cattlemen's Beef Association
Washington DC

Mr. Eric Stevens
International Policy Analyst
United States Food and Drug Administration
College Park

Ms. Karen Stuck
KDS Associates
Washington DC

Mr. Vito Su
U.S. Department of State
Washington DC

Mr. Richard White
Consultant
US Delegation
Bradenton

URUGUAY

Mr. Jose Heijo
Director
Dirección Nacional de Industrias
Ministerio de Industria
Energía y Minería
Montevideo

Mr. Marcos Da Rosa
Ministerio de Relaciones Exteriores
Montevideo

Mr. Pedro Friedrich
Punto de Contacto Codex para Uruguay
Laboratorio Tecnológico del Uruguay
Montevideo

VANUATU

Mr. Esra Tekon Timothy Tumukon
Regional Coordinator
Vanuatu Government
Port Vila

Mme. Emily Tumukon
Vanuatu Government
Port Vila

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) - VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) - VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA DE)

Ms. Violeta Fonseca Ocampos
Mission of Venezuela
Geneva

VIET NAM

Mr. Phuong Bac Tran
Official
Vietnam Codex Office
Ho Chi Minh

ZIMBABWE

Mr. Fredy Chinyavanhu
Deputy Director-Food Control
Ministry of Health and Child Care
Harare

**OBSERVERS
OBSERVATEURS
OBSERVADORES**

**UNITED NATIONS AND OTHER RELATED ORGANIZATIONS
NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS APPARENTÉES
NACIONES UNIDAS Y OTRAS ORGANIZACIONES AFINES**

INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY (IAEA)

Mr. Zhihua Ye
Head of the Food and Environmental Protection
Vienna

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES INTERNACIONALES**

**ARAB ORGANIZATION FOR AGRICULTURAL
DEVELOPMENT (AOAD)**

Mr. Salaheldin Hussein Sayed Ahmed Abouraia
Professor
Faculty of Agriculture - Cairo University
Arab Organization for Agricultural Development
Giza
Egypt

AFRICAN UNION (AU)

Mr. Ahmed Abdou Ali Ali Elsawalhi
Director
AU-IBAR
Nairobi
Kenya

Mr. John Oponong-Otoo
Food Safety Officer
Nairobi
Kenya

**CARIBBEAN AGRICULTURAL HEALTH AND FOOD
SAFETY AGENCY (CAHFSA)**

Mr. Gavin Peters
Animal Health Specialist
Caribbean Agricultural Health and Food Safety Agency
(CAHFSA)
Paramaribo
Guyana

EAST AFRICAN COMMUNITY (EAC)

Ms. Estella Aryada
East African Community Secretariat
Arusha
United Republic of Tanzania

**ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN
STATES (ECOWAS)**

Mr. Gbemenou Joselin Benoit Gnonlonfin
Senior Sanitary and Phytosanitary Standards (SPS)
Advisor
Abuja
Nigeria

EURASIAN ECONOMIC COMMISSION (EEC)

Ms. Saliia Karymbaeva
Eurasian Economic Commission
Moscow
Russia

INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF/FIL)

Mr. Piercristiano Brazzale
International Dairy Federation
Bruxelles
Belgium

**STANDARDIZATION ORGANIZATION FOR G.C.C.
(GSO)**

Mr. Abduallah Alhadlaq
Head of technical committees section
GCC Standardization Organization (GSO)
Riyadh
Saudi Arabia

**INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR COOPERATION
ON AGRICULTURE (IICA)**

Mr. Robert Ahern
Instituto Interamericano de Cooperación para la
Agricultura
San José
Costa Rica

Mr. Eric Bolaños Ledezma
Especialista SAIA
Instituto Interamericano de Cooperación para la
Agricultura
San José
Costa Rica

Mr. Lloyd Day
Deputy Director General
Instituto Interamericano de Cooperación para la
Agricultura
San Isidro Coronado
Costa Rica

INTERNATIONAL OLIVE OIL COUNCIL (IOOC)

Ms. Mercedes Fernández
Standardisation and Research Unit
Madrid
Spain

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE (OIE)

Ms. Gillian Mylrea
Head
Standards Department
Organisation Mondiale de la Santé Animale
Paris
France

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA VIGNE ET DU VIN (OIV)

Mr. Pau Roca
Director General
Organisation internationale de la vigne et du vin
Paris
France

Mr. Jean-Claude Ruf
Organisation internationale de la vigne et du vin
Paris
France

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION (WCO)

Ms. Ozlem Soysanli
Technical Officer
World Customs Organization
Brussels
Belgium

WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)

Ms. Christiane Wolff
Counsellor
World Trade Organization
Geneva
Switzerland

NON GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES

AEDA/EFLA

Mme. Nicole Coutrelis
EFLA Vice-President
European Food Law Association
Brussels
Belgium

Ms. Joanna Jaskolska
Manager
European Food Law Association
Brussels
Belgium

ASOCIACIÓN LATINOAMERICANA DE AVICULTURA (ALA)

Sr. Hebert Trenchi
Coordinador Comité Técnico Científico
Asociación Latinoamericana de avicultura
Montevideo
Uruguay

ASSOCIATION OF EUROPEAN COELIAC SOCIETIES (AOECS)

Ms. Hertha Deutsch
Codex and Regulatory Affairs
Association of European Coeliac Societies
Vienna
Austria

THE CONSUMER GOODS FORUM (CGF)

Ms. Anne Gerardi
GFSI senior manager
GFSI - The Consumer Goods Forum
Issy-Les-Moulineaux
France

Ms. Marie-Claude Quentin
GFSI - The Consumer Goods Forum
Issy Les Moulineaux
France

**COMITÉ DU COMMERCE DES CÉRÉALES,
ALIMENTS DU BÉTAIL, OLÉAGINEUX, HUILES ET
GRAISSES ET AGROFOURNITURES DE L'UNION
EUROPÉENNE (COCERAL)**

Mr. Corrado Finardi
Comité du commerce des céréales, aliments du bétail,
oléagineux, huiles et graisses et agrofournitures de
l'Union Européenne
Modena
Italy

COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION (CRN)

Mr. James Griffiths
Sr VP
International & Scientific Affairs
Council Responsible Nutrition
Washington DC
United States of America

CROPLIFE INTERNATIONAL

Mr. Michael Kaethner
CropLife International
Monheim
Germany

**EUROPEAN ASSOCIATION OF POLYOL
PRODUCERS (EPA)**

Ms. Cécile Duprez-Naudy
Member
European Association of Polyol Producers
Brussels
Belgium

EU SPECIALTY FOOD INGREDIENTS

Mr. Dirk Cremer
EU Specialty Food Ingredients
Basel
Switzerland

**FEDERACIÓN PANAMERICANA DE LECHERÍA
(FEPALE)**

Mr. Ariel Londinsky
Secretary General
Federación Panamericana de Lechería
Montevideo
Uruguay

FOOD INDUSTRY ASIA (FIA)

Ms. Nicola Bonnefoy-Claudet
Food Safety Manager
Food Industry Asia
Commugny
Switzerland

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES VINS ET
SPIRITUEUX (FIVS)**

Ms. Elisabetta Romeo-Vareille
Fédération internationale des vins et spiritueux
Rome
Italy

Mr. Timothy Ryan
Senior Director
Regulatory Affairs and Compliance
Fédération internationale des vins et spiritueux
Modesto
United States of America

FoodDrinkEurope

Mr. Neil Buck
Nyon
France
Mme. Annie Loch
Paris
France

Mr. Alejandro Rodarte
Manager Food Policy
Science and R&D
Brussels
Belgium

HEALTH FOR ANIMALS (HEALTHFORANIMALS)

Mr. Jesse Sevcik
HealthForAnimals
Washington
United States of America

Mr. Alexander Boettner
Executive Director Global Regulatory Affairs
HealthForAnimals
Schwabenheim
Germany

Ms. Rachel Cumberbatch
Director of International and Regulatory Affairs
HealthForAnimals
Washington DC
United States of America

Mr. Carel Du Marchie Sarvaas
HealthForAnimals
Brussels
Belgium

Mr. Olivier Espeisse
HealthForAnimals
Paris
France

Ms. Liezl Kock
HealthForAnimals
Ballito
South Africa

**INTERNATIONAL ALLIANCE OF DIETARY/FOOD
SUPPLEMENT ASSOCIATIONS (IADSA)**

Ms. Cynthia Rousselot
International Alliance of Dietary/Food Supplement
Associations
London
United Kingdom

**INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION NETWORK
(IBFAN)**

Ms. Patti Rundall
Policy Director
Baby Milk Action IBFAN UK
Cambridge
United Kingdom

INTERNATIONAL CO-OPERATIVE ALLIANCE (ICA)

Mr. Kazuo Onitake
Head of delegation
International Co-operative Alliance (ICA)
Tokyo
Japan

**INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES
ASSOCIATIONS (ICBA)**

Mr. Sunil Adsule
International Council of Beverages Associations
Atlanta
United States of America
Ms. Paivi Julkunen
ICBA Codex Policy Advisor
International Council of Beverages Associations
Washington DC
United States of America

**INTERNATIONAL CHEWING GUM ASSOCIATION
(ICGA)**

Mr. Christophe Leprêtre
Executive Director Regulatory and Scientific Affairs
International Chewing Gum Association
Brussels

**INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY
MANUFACTURERS ASSOCIATIONS (ICGMA)**

Ms. Michi Furuya Chang
Food and Consumer Products of Canada
International Council of Grocery Manufacturers
Associations
Mississauga
Canada

INTERNATIONAL DIABETES FEDERATION (IDF/FID)

Mr. John Allan
International Dairy Foods Association
Washington DC
United States of America

INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF/FIL)

Ms. Caroline Emond
Director General
International Dairy Federation
Brussels
Belgium

Ms. Laurence Rycken
International Dairy Federation
Brussels
Belgium

**INTERNATIONAL FOOD ADDITIVES COUNCIL
(IFAC)**

Ms. Kathryn Davis
Senior Manager
Regulatory Affairs
Apeel Sciences
Goleta
United States of America

Ms. Jenny Du
Apeel Sciences
Santa Barbara
United States of America

**INTERNATIONAL FEED INDUSTRY FEDERATION
(IFIF)**

Ms. Alexandra De Athayde
Executive Director
International Feed Industry Federation
Wiehl
Germany

**INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH
INSTITUTE (IFPRI)**

Ms. Anne Mackenzie
HarvestPlus
International Food Policy Research Institute
Halifax
Canada

INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS (IFT)

Ms. Rosetta Newsome
Director
Science
Policy & Scientific and Regulatory Affairs
Institute of Food Technologists
Chicago
Illinois
United States of America

**INTERNATIONAL FRUIT AND VEGETABLE JUICE
ASSOCIATION (IFU)**

Mr. John Collins
Executive Director
International Fruit and Vegetable Juice Association
Weston-Super-Mare
United Kingdom

INTERNATIONAL MEAT SECRETARIAT (IMS)

Ms. Trachelle Carr
International Meat Secretariat
Paris
France

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF THE FLAVOR
INDUSTRY (IOFI)**

Mr. Thierry Cachet
Regulatory and Advocacy Director
International Organization of the Flavor Industry
Brussels
Belgium

INTERNATIONAL PROBIOTICS ASSOCIATION (IPA)

Mr. George Paraskevatos
Executive Director
Ddo
International Probiotics Association
Qc Canada

Ms. Rosanna Pecere
International Probiotics Association
Brussels
Belgium

Mr. David Pineda Ereno
International Probiotics Association
Brussels
Belgium

**INTERNATIONAL SPECIAL DIETARY FOODS
INDUSTRIES (ISDI)**

Mr. Marian Brestovansky
Regulatory Affairs Officer
International Special Dietary Foods Industries
Brussels
Belgium

Mr. Kaushik Janakiraman
International Special Dietary Foods Industries
Nijmegen
Netherlands

Mr. Jean Christophe Kremer
Secretary General
International Special Dietary Foods Industries
Brussels
Belgium

Mr. Xavier Lavigne
International Special Dietary Foods Industries
Bruxelles
Belgium

Mr. Milan Pazicky
International Special Dietary Foods Industries
Brussels
Belgium

Mme. Sandrine Alloncle
International Special Dietary Foods Industries
Evian Les Bains
France

Ms. Sabine Seggelke
Global Public Affairs Director
Danone ELN
Amsterdam
Netherlands

**INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR
STANDARDIZATION (ISO)**

Sra. Andrea Barrios Villarreal
Programme Manager
DSG
International Organization for Standardization
Geneva
Switzerland

Ms. Sandrine Espeillac
Head of food team / Secretary of ISO/TC 34 Food
products
International Organization for Standardization
La Plaine Stade de France
France

**INTERNATIONAL UNION OF FOOD SCIENCE AND
TECHNOLOGY (IUFoST)**

Mr. Gerald Moy
Director
International Union of Food Science and Technology
Vandoeuvres
Switzerland

NATIONAL HEALTH FEDERATION (NHF)

Mr. Scott Tips
National Health Federation
Monrovia
United States of America

SSAFE

Mme. Cristina Avalos
Vevey
Switzerland

Mr. Mitha Mian
Vevey
Switzerland

Ms. Queen Zuma
Vevey
Switzerland

**FAO PERSONNEL
PERSONNEL DE LA FAO
PERSONAL DE LA FAO**

Mr. Bukar Tijani
Assistant Director-General
Agriculture and Consumer Protection Department (AG)
Rome

Ms. Carolyn Rodrigues Birkett
Director
FAO Liaison Office in Geneva
Geneva

Mr. Markus Lipp
Senior Food Safety and Quality Officer
Rome

Mr. Blaise Ouattara
Food Safety and Quality Officer
Accra

Mr. Dirk Schulz
Food Safety Assessment Officer
Rome

Ms. Eleonora Dupouy
Food Safety and Quality Officer
Rome

Mr. Jeffrey Lejeune
Food Safety and Quality Officer
Rome

Ms. Maria Xipsiti
Nutrition Officer
Rome

**WHO PERSONNEL
PERSONNEL DE L'OMS
PERSONAL DE LA OMS**

Dr. Naoko Yamamoto
Assistant Director-General
UHC/Healthier Populations
Geneva

Dr. Kazuaki Miyagishima
Director
Department of Food Safety and Zoonoses
Geneva

Dr. Francesco Branca
Director
Department of Nutrition for Health and Development
Geneva

Dr. Chizuru Nishida
Coordinator
Nutrition Policy and Scientific Advice Unit
Department of Nutrition for Health and Development
Geneva

Dr. Peter K. Ben Embarek
Coordinator a.i.
Risk Assessment and Management Unit
Department of Food Safety and Zoonoses
Geneva

Dr. Amina Benyahia
Coordinator a.i. Foodborne and Zoonotic Diseases Unit
Department of Food Safety and Zoonoses
Geneva

Mr. Adam Bradshaw
Technical officer
Department of Food Safety and Zoonoses
Geneva

Dr. Katrin Engelhardt
Scientist
Nutrition Policy and Scientific Advice Unit
Department of Nutrition for Health and Development
Geneva

Ms. Egle Granziera
Senior Legal Officer
Office of the Legal Counsel
Geneva

Mr. Peter Sousa Hoejskov
Technical Officer - Food Safety
Regional Office for the Western Pacific
Manila

Mr. Sol Kim
Scientist
Department of Food Safety and Zoonoses
Geneva

Mr. Cheng Liang
Department of Food Safety and Zoonoses
Geneva

Mr. Søren Madsen
Technical Officer
Department of Food Safety and Zoonoses
Geneva

Mme. Yuki Minato
Project Officer
Department of Food Safety and Zoonoses
Geneva

Mme. Catherine Mulholland
Technical Officer
Department of Food Safety and Zoonoses
Geneva

Ms. Satoko Murakami
Technical Officer
Department of Food Safety and Zoonoses
Geneva

Mr. Kim Peterson
Scientist
Department of Food Safety and Zoonoses
Geneva

Dr. Dina Pfeifer
Medical Officer
Europe Regional office
Copenhagen

Mr. Jakob Quirin
Legal officer
Office of the Legal Counsel
Geneva

Mr. Carmen Savelli
Technical Officer
Department of Food Safety and Zoonoses
Geneva

Ms. Lisa Scheuermann
Technical Officer
Department of Food Safety and Zoonoses
Geneva

Mr. Sebastien Tefy
Department of Food Safety and Zoonoses
Geneva

Dr. Tomoyuki Yamaguchi
Consultant
Department of Food Safety and Zoonoses
Geneva

Dr. Rain Yamamoto
Scientist
Nutrition Policy and Scientific Advice Unit
Department of Nutrition for Health and Development
Geneva

Ms. Noha Yunis
Assistant
Department of Food Safety and Zoonoses
Geneva

**CODEX SECRETARIAT
SECRETARIAT DU CODEX
SECRETARÍA DEL CODEX**

Mr. Tom Heilandt
Secretary of the Codex Alimentarius Commission
Rome

Ms. Sarah Cahill
Senior Food Standards Officer
Rome

Ms. Hilde Kruse
Senior Food Standards Officer
Rome

Ms. Verna Carolissen
Food Standards Officer
Rome

Mr. Patrick Sekitoleko
Food Standards Officer
Rome

Ms. Lingping Zhang
Food Standards Officer
Rome

Ms. Myoengsin Choi
Food Standards Officer
Rome

Mr. David Massey
Special Advisor Codex Partnership Programme
Rome

Mr. Roberto Sciotti
Programme Specialist
Rome

Mr. Giuseppe Di Chiera
Programme Specialist
Rome

Ms. Jocelyne Farruggia
Office Assistant
Rome

Ms. Ilaria Tarquinio
Programme Assistant
Rome

Mme. Florence Martin De Martino
Clerk
Rome

Mr. Peter Di Tommaso
Clerk
Rome

Mr. Fabrizio Ortuso
Intern
Rome

Annexe II**LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS**

Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail	État d'avancement
Harmonisation du <i>Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche</i> (CXC 52-2003) avec les directives sur la maîtrise de l'histamine	REP19/FH par. 38, annexe II	-	Adopté
Avant-projet de norme pour l'ail séché ou déshydraté	REP19/SCH par. 47	N04-2017	Adopté
Avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS 210-1999): ajout de l'huile de palme à forte teneur en acide oléique (OXG)	REP19/FO par. 21, annexe II (partie B-1)	N10-2015	Adopté
Avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS 210-1999): remplacement de l'indice d'acide par les acides gras libres pour l'huile de palme vierge et ajout des acides gras libres pour l'huile de palmiste brute	REP19/FO par. 67, annexe II (partie C-1)	N11-2015	Adopté
Avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS 210-1999): ajout de l'huile d'amande, de l'huile de lin, de l'huile de noisette, de l'huile de pistache et de l'huile de noix	REP19/FO par. 88, annexe II (partie C-2)	N12-2017	Adopté
Avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS 210-1999): modification des valeurs de l'indice de réfraction et de la densité apparente de la superoléine de palme à 40 °C	REP19/FO par. 60, annexe II (partie A-1)	-	Adopté
Avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS 210-1999): applicabilité de la composition en acides gras d'autres huiles figurant au tableau 1 à leur forme brute correspondante et suppression de la note équivalente concernant l'huile de son de riz	REP19/FO par. 137, annexe II (partie A-2)	-	Adopté
Avant-projet de révision de la <i>Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CXS 210-1999): inclusion des acides gras libres en tant que paramètres de qualité pour l'huile de son de riz raffinée	REP19/FO par. 140, annexe II (partie A-3)	-	Adopté
Modification des sections relatives aux additifs alimentaires dans les normes suivantes: CXS 19-1981 (sections 3.3, 3.4 et 3.5); CXS 210-1999 (sections 4.2 et 4.3); CXS 211-1999 (sections 4.2 et 4.4); CXS 256-2007 (sections 4.1 et 4.7)	REP19/FO par. 113 a) i) ii), annexe III (parties A et B)	-	Adopté
	REP19/FA par. 26, annexe III (partie A)	En cours	Adopté

Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail	État d'avancement
Avant-projet de <i>normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires</i> découlant de la quatre-vingt-sixième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires	REP19/FA paragraphe 26 ii), 146 ii) annexe III (partie B), annexe IX (partie B)	En cours	Adopté
Avant-projet et projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la <i>Norme générale pour les additifs alimentaires</i> (NGAA) (CXS 192-1995)	REP19/FA par. 137 i), annexe VI (partie A)	En cours	Adopté avec amendement (voir par. 28)
Révision des <i>Noms de catégorie et Système international de numérotation des additifs alimentaires</i> (CXG 36-1989)	REP19/FA par. 149 i), annexe IX (partie A)	En cours	Adopté
Dispositions révisées relatives aux additifs alimentaires dans la NGAA en ce qui concerne l'alignement des 13 normes pour le lait et les produits laitiers (fromage affiné), des deux normes pour les sucres, des deux normes pour les eaux minérales naturelles, des trois normes pour les céréales, les légumes secs et les légumineuses et des trois normes pour les protéines végétales	REP19/FA par. 57 ii) a, annexe VI (parties B1 à B3)	En cours	Adopté
Dispositions révisées relatives aux additifs alimentaires dans la NGAA en ce qui concerne l'alignement des dispositions ayant trait aux esters d'ascorbyle (palmitate d'ascorbyle [INS 304] et stéarate d'ascorbyle [INS 305]), la <i>Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons</i> (CXS 72-1981) et la <i>Norme pour les préparations de suite</i> (CXS 156-1987)	REP19/FA par. 57 ii) b, annexe VI (partie B4)	En cours	Adopté
Dispositions révisées relatives aux additifs alimentaires dans la NGAA en ce qui concerne les notes destinées à remplacer la note 161	REP19/FA par. 119 i), annexe VI (partie C)	-	Adopté
Ajout d'une note de bas de page au tableau intitulé «Références aux normes Codex de produits pour les additifs du Tableau 3 de la NGAA»	REP19/FA par. 57 iii), annexe VI (partie B5)		Adopté
Sections révisées relatives aux additifs alimentaires dans les 13 normes pour le lait et les produits laitiers (fromage affiné): Cheddar (CXS 263-1966); Danbo (CXS 264-1966); Edam (CXS 265-1966); Gouda (CXS 266-1966); Havarti (CXS 267-1966); Samsø (CXS 268-1966); Emmental (CXS 269-1967); Tilsiter (CXS 270-1968); Saint-Paulin (CXS 271-1968); Provolone (CXS 272-1968); Coulommiers (CXS 274-1969); Camembert (CXS 276-1973); Brie (CXS 277-1973)	REP19/FA par. 57 i) a, annexe V (partie A)	En cours	Adopté

Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail	État d'avancement
Sections révisées relatives aux additifs alimentaires dans les deux normes pour les sucres et les deux normes pour les eaux minérales naturelles: miel (CXS 12-1981); sucres (CXS 212-1999); eaux minérales naturelles (CXS 108-1981) et eaux potables en bouteille/conditionnées (autres que les eaux minérales naturelles) (CXS 227-2001)	REP19/FA par. 57 i) b, annexe V (partie B)	En cours	Adopté
Sections révisées relatives aux additifs alimentaires dans les trois normes pour les céréales, les légumes secs et les légumineuses et les trois normes pour les protéines végétales: farine de blé (CXS 152-1985); couscous (CXS 202-1995); nouilles instantanées (CXS 249-2006); produits à base de protéines de blé incluant le gluten de blé (CXS 163-1987); matières protéiques végétales (CXS 174-1989); matières protéiques de soja (CXS 175-1989)	REP19/FA par. 57 i) c, annexe V (partie C)	En cours	Adopté
Tableau révisé intitulé «Utilisation justifiée» dans la section sur les additifs alimentaires de la <i>Norme pour la mozzarella</i> (CXS 262-2006)	REP19/FA par. 69	-	Adopté
Projet de section sur la teneur en eau dans la norme sur le quinoa	CL 2019/42-CPL annexe 2	N17-2015	Adopté avec amendement (voir par. 43)
Limites maximales de résidus (LMR) pour différentes associations pesticide/produit dans l'alimentation humaine et animale proposées pour adoption par le Comité sur les résidus de pesticides, à sa cinquante et unième session	REP19/PR par. 145, annexe II	En cours	Adopté avec amendement (voir par. 49)
Révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (CX/M 4-1989): produits divers ne remplissant pas les critères de regroupement des végétaux cultivés	REP19/PR par. 156, annexe VII	N11-2004 N09-2006	Adopté
Avant-projet de limite maximale (LM) révisée pour le plomb dans certains produits couverts par la <i>Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193-1995)	REP19/CF par. 44, annexe II	N04-2014	Adopté
Projet de code d'usages pour la réduction des esters de 3-monochloropropane-1,2-diol (3-MCPDE) et des esters glycidyliques (GE) dans les huiles raffinées ainsi que les produits fabriqués avec des huiles raffinées	REP19/CF par. 79, annexe IV	N23-2017	Adopté
Projet de directives pour une analyse rapide des risques suite à la détection de contaminants dans des aliments en l'absence de niveau réglementaire	REP19/CF par. 87, annexe V	N24-2017	Adopté
Méthodes d'analyse/Critères de performance pour les dispositions figurant dans les normes du Codex	REP19/MAS par. 9, annexe II (Partie 1)	En cours	Adopté
Préambule et structure du document pour la <i>Norme générale sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage</i> (CXS 234-1999)	REP19/MAS par. 61, annexe III	En cours	Adopté

Annexe III**LISTE DES PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS À L'ÉTAPE 5**

Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail	État d'avancement
Projet de principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation des programmes volontaires d'assurance par des tiers	REP19/FICS par. 53, annexe III	N27-2017	Adopté
Avant-projet de Code d'usages sur la gestion des allergènes alimentaires pour les exploitants du secteur alimentaire	REP19/FH par. 56, annexe III	N05-2018	Adopté
Révision de la <i>Norme pour les préparations de suite</i> (CXS 156-1987): Avant-projet de champ d'application, description et étiquetage pour les préparations de suite pour nourrissons du deuxième âge	REP19/NFSDU par. 57, annexe III REP19/FL par. 28	N07-2013	Adopté
Avant-projet de norme sur l'origan séché	REP19/SCH par. 30 i)	N06-2014	Adopté
Avant-projet de norme sur les racines, rhizomes, et bulbes séchés – gingembre sec ou déshydraté	REP19/SCH par. 39 i)	N02-2017	Adopté
Avant-projet de norme sur le basilic séché	REP19/SCH par. 66 (i)	N05-2017	Adopté
Avant-projet de norme sur les parties florales séchées – clous de girofles séchés	REP19/SCH par. 88 (i)	N08-2017	Adopté
Avant-projet de norme sur le safran	REP19/SCH par. 95 (i)	N06-2017	Adopté
Avant-projet de LM pour le cadmium dans le chocolat contenant ou déclarant contenir, sur la matière sèche, moins de 30 pour cent de composants secs totaux de cacao	REP19/CF par. 56, annexe III	N15-2014	Adopté
Avant-projet de lignes directrices pour l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail	REP19/FL par. 64, annexe II	N06-2016	Adopté
Avant-projet de <i>Directives révisées sur l'incertitude de mesure</i> (CXG 54-2004)	REP19/MAS par. 66, annexe IV	N07-2018	Adopté

Annexe IV**LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS RÉVOQUÉS**

Normes et textes apparentés	Référence
Dispositions sur le tartrate monosodique (INS 335[i]), le tartrate monopotassique (INS 336[i]) et le tartrate dipotassique (INS 336[ii]) dans la <i>Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge</i> (CXS 74-1981)	REP19/NFSDU par. 10
Dispositions sur le tartrate monosodique (INS 335[i]), le tartrate monopotassique (INS 336[i]), le tartrate dipotassique (INS 336[iii]) et le sorbate de sodium (INS 201) dans la <i>Norme pour les matières grasses tartinables et les mélanges tartinables</i> (CXS 256-2007)	REP19/FO par. 113 a) ii), annexe III (partie B)
CXL pour différentes associations pesticide/produit dans l'alimentation humaine et animale	REP19/PR par. 145, annexe III
LM pour le plomb dans certains produits figurant dans la <i>Norme générale sur les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i>	REP19/CF par. 44, annexe II
Méthodes d'analyse pour les dispositions figurant dans les normes du Codex – CXS 234-1999	REP19/MAS par. 9, annexe II (partie 2)

Annexe V**LISTE DES NOUVEAUX TRAVAUX APPROUVÉS**

Organe du Codex	Texte	Référence et document de projet	N° du travail
CCFICS	Document de projet en vue de nouveaux travaux sur le regroupement des directives du Codex ayant trait à l'équivalence	REP19/FICS par. 32 ii) et iii) b), annexe II	N01-2019
CCFH	Document de projet en vue de nouveaux travaux sur l'élaboration de directives pour la maîtrise des <i>Escherichia coli</i> productrices de shigatoxines (STEC) dans la viande de bœuf, le lait non pasteurisé et le fromage produit à partir de lait non pasteurisé, les légumes-feuilles et les graines germées	REP19/FH par. 76 CAC19/42/8 – annexe II	N02-2019
CCPR	Proposition de nouveaux travaux visant à élaborer des directives sur les composés peu préoccupants pour la santé publique qui pourraient être exemptés de CXL.	REP19/PR par. 206, annexe IX	N03-2019
	Liste des pesticides destinés à être évalués en priorité par la JMPR, en 2020	REP19/PR par. 250, annexe X	N04-2019
CCCCF	Établissement de LM pour le plomb dans certaines catégories d'aliments	REP19/CF par. 96, annexe VI	N05-2019
	Révision du Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments par le plomb (CXC 56-2004)	REP19/CF par. 107, annexe VII	N06-2019
	Élaboration d'un Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium	REP19/CF par. 112, annexe VIII	N07-2019
	Établissement de LM pour les aflatoxines dans certaines céréales et certains produits à base de céréales pour les nourrissons et les enfants en bas-âge	REP19/CF par. 155, annexe IX	N08-2019
CCFL	Avant-projet de lignes directrices sur les ventes par internet/le commerce électronique	REP19/FL par. 91 a), annexe III	N09-2019
	Proposition de nouveaux travaux sur l'étiquetage des allergènes: révision de la Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées: étiquetage des allergènes et orientations sur l'étiquetage de précaution des allergènes ou d'avertissement de la présence d'allergènes	REP19/FL par. 98 a), annexe IV	N10-2019

Annexe VI**LISTE DES TRAVAUX INTERROMPUS**

Organe du Codex	Texte	Référence
CCNFSDU	VNR-MNT pour les acides gras oméga 3 à longue chaîne basés sur l'EPA et le DHA	REP19/NFSDU par. 94
CCFA	Avant-projet et projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la <i>Norme générale pour les additifs alimentaires</i> (NGAA) (CXS 192-1995)	REP19/FA par. 137 iii), annexe VIII
CCPR	Limites maximales de résidus (LMR) pour différentes associations pesticide/produit(s) dans la procédure par étapes, qui ont été retirées (abandonnées) par le CCPR	REP19/PR par. 145, annexe VI
CCS	Projet de norme sur la panela (et/ou nom commun ou vernaculaire connu dans chaque pays) (sucre non centrifugé)	CX/CAC 19/42/11 Add.2 annexe II

Annexe VII**AMENDEMENTS AUX NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX**

Organe du Codex	Texte	Référence	État d'avancement
CCCF	Modification de la LM pour le vin	REP19/CF, par. 44, annexe II	Adopté
CCMAS	Modifications d'ordre rédactionnel dans les méthodes d'analyse pour les dispositions figurant dans les normes du Codex	REP19/MAS, par. 16, annexe II (partie 3)	Adopté
CCCPL	Modifications d'ordre rédactionnel dans des normes du Codex		Adopté
CCPMPP	Modifications d'ordre rédactionnel dans le champ d'application de la <i>Norme pour le Luncheon Meat</i> (CXS 234-1999)		Adopté
CCVP	Modifications d'ordre rédactionnel dans l'annexe «Directives Codex pour l'évaluation de l'innocuité et de la qualité nutritionnelle des matières protéiques végétales » des Directives générales pour l'utilisation des matières protéiques végétales (MPV) dans les aliments (CAC/GL 4-1989)		Adopté

Annexe VIII

PRÉSIDENTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX
créés en vertu de l'article XI.1b) i)

Code	Organe subsidiaire	Membre responsable	État actuel
CX 703	Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers	Nouvelle-Zélande	Ajourné <i>sine die</i>
CX 708	Comité du Codex sur les produits cacao­tes et le chocolat	Suisse	Ajourné <i>sine die</i>
CX 709	Comité du Codex sur les graisses et les huiles	Malaisie	Actif
CX 710	Comité du Codex sur les sucres	Colombie	Ajourné <i>sine die</i>
CX 711	Comité du Codex sur les additifs alimentaires	Chine	Actif
CX 712	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 713	Comité du Codex sur les fruits et légumes traités	États-Unis d'Amérique	Actif ¹
CX 714	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires	Canada	Actif
CX 715	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage	Hongrie	Actif
CX 716	Comité du Codex sur les principes généraux	France	Actif
CX 718	Comité du Codex sur les résidus de pesticides	Chine	Actif
CX 719	Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles	Suisse	Ajourné <i>sine die</i>
CX 720	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	Allemagne	Actif
CX 722	Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche	Norvège	Ajourné <i>sine die</i>
CX 723	Comité du Codex sur l'hygiène de la viande	Nouvelle-Zélande	Ajourné <i>sine die</i>
CX 728	Comité du Codex sur les protéines végétales	Canada	Ajourné <i>sine die</i>
CX 729	Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses	États-Unis d'Amérique	Actif ¹
CX 730	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 731	Comité du Codex sur les fruits et légumes frais	Mexique	Actif
CX 733	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	Australie	Actif
CX 735	Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments	Pays-Bas	Actif
CX 736	Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires	Inde	Actif
CX 804	Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens	République de Corée	Actif

¹ Travaille par correspondance uniquement.

PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2020-2025: PROJET RÉVISÉ

(Document révisé par le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius,
à sa soixante-dix-septième session)

1. INTRODUCTION

1.1. En 1963, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont mis sur pied la Commission du Codex Alimentarius (la Commission). Elle compte aujourd'hui 188 États membres et une organisation membre. En outre, 229 organisations non gouvernementales et organismes intergouvernementaux internationaux sont accrédités à titre d'observateurs.

1.2. La tâche principale de la Commission consiste en l'élaboration de normes, de lignes directrices et de codes d'usages internationaux régissant les aliments dans le but de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire. La Commission vise également à promouvoir la coordination de tous les travaux en matière de normes alimentaires entrepris par les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales.

1.3. En ce qui concerne les questions de sécurité sanitaire des aliments et de nutrition, la Commission, en tant que gestionnaire des risques, établit ses normes (ce terme générique désigne les directives, codes d'usages et autres textes) qui peuvent être utilisées par les États Membres ou utilisées dans le commerce d'aliments. La Commission établit ces normes en s'appuyant sur les principes de l'analyse des risques et fonde ses travaux sur les avis scientifiques formulés par les organismes mixtes d'experts de la FAO et de l'OMS et dans le cadre des consultations, pour lesquels il est nécessaire de disposer d'un financement suffisant et pérenne. Les normes du Codex peuvent également porter sur des questions relatives à la qualité des aliments et à l'étiquetage. Alors que la mondialisation prend de l'ampleur et que les volumes de denrées alimentaires échangées au niveau international augmentent, la Commission se doit aussi d'être en mesure de réagir rapidement aux incidences des nouvelles tendances et des nouveaux défis en matière de protection de la santé et de loyauté des pratiques dans le commerce d'aliments, dans la mesure où les mesures prises pour apporter une réponse à ces incidences peuvent faire l'objet d'une normalisation.

1.4. Dans le cadre de ses travaux, la Commission tient compte, s'il y a lieu, des politiques, stratégies et directives pertinentes de la FAO, de l'OMS et d'autres organisations intergouvernementales, comme l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), dans la logique de l'accomplissement de son mandat primordial, qui est de protéger la santé des consommateurs et de promouvoir la loyauté des pratiques dans le commerce des aliments en élaborant des normes alimentaires internationales.

1.5. Les normes internationales de sécurité sanitaire des aliments établies par la Commission sont explicitement reconnues dans l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les normes du Codex servent également de référence dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce.

1.6. L'objectif de ce Plan stratégique est de promouvoir le mandat de la Commission du Codex Alimentarius pour la période 2020-2025. Le présent document ne remplace pas, n'élargit pas ni ne contredit l'interprétation du mandat du Codex, de ses normes ou des dispositions de son Manuel de procédure adopté ou approuvé par la Commission.

1.7. Le Plan stratégique 2020-2025:

- présente la mission, la vision, les buts, les objectifs et les indicateurs mesurables de la Commission;
- sous-tend la haute priorité qui continue d'être accordée par la FAO et l'OMS à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments et donne des indications à la Commission pour qu'elle mène à bien ses responsabilités et son mandat, qui consiste à protéger la santé des consommateurs et à veiller à la loyauté des pratiques dans le commerce des aliments;
- informe les membres, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales internationales et d'autres intervenants de la façon dont la Commission entend s'acquitter de son mandat et satisfaire, sur la période 2020-2025, les besoins et les attentes de ses membres, notamment en ce qui concerne les problèmes naissants.

1.8. Le Plan stratégique sera complété par un plan de travail plus détaillé indiquant les activités à réaliser et les étapes à franchir, ce qui permettra de suivre la progression vers les objectifs. Les éléments du plan de travail seront élaborés et mis à jour par les parties qui ont été nommées responsables des différents objectifs. Le Plan stratégique et son plan de travail d'appui seront examinés par la Commission en 2020, puis tous les deux ans, sur toute la durée du Plan stratégique (six ans), conformément aux dispositions du *Manuel de procédure*.

1.9. Le Plan a pour priorité nouvelle de promouvoir la pertinence des normes du Codex et leur utilisation par les pouvoirs publics et les autres acteurs, en vue de la protection de la santé des consommateurs et en tant que référence en matière de pratiques loyales dans le commerce d'aliments, afin que l'importance des normes du Codex pour la facilitation des échanges soit reconnue.

2. LEVIERS DU CHANGEMENT

2.1. La dynamique des activités d'établissement des normes entreprises par la Commission a changé de façon spectaculaire depuis sa création. En effet, le nombre de membres a non seulement considérablement progressé, mais la participation des membres du Codex s'est intensifiée, en particulier celle des pays en développement¹ qui participent au processus d'établissement des normes alimentaires internationales. Outre les programmes de coopération technique, de coopération interrégionale et intrarégionale et les activités des communautés économiques régionales, le Fonds fiduciaire FAO/OMS du Codex (FFC1 et FFC2) est une initiative importante dans ce domaine. Il aide les membres du Codex à mettre en place des capacités nationales solides et durables afin que ceux-ci participent au Codex, l'objectif ultime étant que tous les pays participent pleinement et efficacement au Codex et tirent pleinement parti des bénéfices des normes du Codex.

2.2. Les priorités et les besoins des membres du Codex évoluent également, notamment lorsque ceux-ci prennent en considération les objectifs de développement durable (ODD) volontaires des Nations Unies adoptés par les dirigeants mondiaux en septembre 2015². Les normes du Codex peuvent aider les Membres à mettre en œuvre les ODD qui ont un lien direct avec la sécurité sanitaire des aliments et la loyauté des pratiques dans le commerce d'aliments. L'adoption de normes du Codex peut notamment contribuer à la réalisation des ODD suivantes:

ODD ³	CIBLE DES ODD ³	CONTRIBUTION DU CODEX
ODD 2 – Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes.	Favoriser l'accès à la connaissance des bonnes pratiques et des nouvelles méthodes et technologies dans l'agriculture, au moyen des normes du Codex.
	Faire en sorte que chacun ait accès une alimentation saine, nutritive et suffisante.	L'adoption de normes de sécurité sanitaire des aliments permet de réduire les risques de décès et de maladies dus à des aliments qui, en l'absence de norme, peuvent contenir des niveaux d'agents chimique ou (micro)biologiques plus élevés que ceux qui sont préconisés dans les normes.
ODD 3 – Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Lutter contre les maladies transmissibles.	
	Réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles.	Le Codex donne également des indications sur la nutrition, notamment des valeurs nutritionnelles de référence (VNR) et des normes sur les aliments diététiques ou de régime, et d'autres informations techniques utilisées dans l'élaboration de normes sur l'étiquetage.
	Réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses.	

¹ Dans le système des Nations Unies, il n'existe aucune définition établie des pays ou régions «développé[e]s» et «en développement», mais en 1996 cette notion a été introduite dans les codes standard des pays et des zones à usage statistique (également appelés codes M49). À partir de 2018, la même définition que celle qui figure dans le rapport final des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été adoptée pour les codes M49. On trouvera la liste des pays qui se situent dans les régions en développement à l'adresse <https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/>.

² Voir <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>.

³ On trouvera une description complète des objectifs et des cibles des ODD à l'adresse: <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>.

	Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.	Les pays en développement contribuent désormais plus activement au processus d'établissement des normes alimentaires internationales. Le Fonds fiduciaire du Codex (FFC) aide les pays à mettre en place des capacités nationales durables, solides et fiables, afin que ceux-ci participent au Codex et tirent parti des bénéfices des normes du Codex. Les textes du Codex fournissent également aux États Membres des directives qui peuvent être utilisées pour renforcer les capacités nationales en matière d'analyse des risques.
ODD 12 – Établir des modes de consommation et de production durables	Réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.	Les normes du Codex contribuent à la production, à la conservation, à l'inspection, à la certification et au transport des aliments dans des conditions sûres et efficaces tout au long de la filière alimentaire et à l'étiquetage adéquat de ces aliments.
ODD 17 – Revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable	Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable.	Les normes du Codex contribuent également à la loyauté des pratiques dans le commerce d'aliments, qui contribue pour sa part à la sécurité alimentaire et à la croissance économique. Les normes du Codex sont considérées par l'OMC comme la référence internationale en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments commercialisés dans le monde.

2.3. L'environnement dans lequel intervient le Codex continue d'évoluer. Les aliments et les ingrédients alimentaires font partie des marchandises les plus échangées dans le monde. Parmi les leviers du changement qui peuvent constituer de nouveaux défis et de nouvelles possibilités, on notera les changements survenus dans le système de la chaîne d'approvisionnement alimentaire destiné à la consommation humaine et animale, les efforts d'optimisation des ressources, les préoccupations liées à la sécurité alimentaire et à la sécurité sanitaire des aliments, l'innovation dans le domaine des sciences et des technologies alimentaires, le changement climatique, la raréfaction de l'eau et les préoccupations des consommateurs en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments⁴. Il faut que la Commission continue de porter une attention constante à son mandat. Elle doit être en mesure de réagir activement et de manière souple et rapide aux nouveaux défis qui ont des incidences sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, dans le but de protéger la santé des consommateurs et d'assurer la loyauté des pratiques dans le commerce d'aliments.

⁴ L'examen des autres facteurs dans le processus d'établissement des normes du Codex est régi par les Déclarations de principes sur le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération.

⁵ Le consensus doit être fondé sur les «Mesures pour faciliter le consensus» figurant dans le Manuel de procédure.

3. VISION ET MISSION DU CODEX

Énoncé de la vision stratégique

3.1. «Quand le monde se réunit pour créer des normes sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, afin de protéger chacun, dans le monde entier».

Énoncé de la mission du Codex

3.2. «Protéger la santé des consommateurs et promouvoir la loyauté des pratiques dans le commerce d'aliments en établissant des normes mondiales de sécurité sanitaire et de qualité des aliments fondées sur la science».

4. VALEURS FONDAMENTALES DU CODEX

4.1. La Commission du Codex Alimentarius réitère son engagement à respecter les valeurs fondamentales suivantes, qui orienteront ses travaux visant à réaliser sa vision stratégique;

- Collaboration
- Inclusivité
- Recherche du consensus⁵
- Transparence

5. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS

5.1. La Commission du Codex Alimentarius s'engage à œuvrer pour atteindre les cinq objectifs stratégiques suivants:

1. Réagir rapidement aux problèmes actuels, naissants et cruciaux
2. Élaborer des normes fondées sur la science et les principes de l'analyse des risques du Codex
3. Accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées
4. Faciliter la participation de tous les membres du Codex tout au long du processus d'établissement d'une norme
5. Améliorer les systèmes et pratiques de gestion des travaux qui contribuent à la réalisation efficace et effective de tous les objectifs du Plan stratégique.

5.2. Les objectifs qui correspondent à chaque objectif stratégique pour la période 2020-2025, les acteurs chargés d'atteindre les objectifs, les résultats escomptés et les indicateurs qui permettront de suivre les progrès accomplis sont les suivants:

Objectif stratégique 1: Réagir rapidement aux problèmes actuels, naissants et cruciaux

Les priorités et les besoins des membres du Codex évoluent, comme l'environnement dans lequel le Codex intervient. Il faudra que le Codex soit en mesure de réagir activement et de manière souple et rapide aux défis et possibilités qui se présenteront.

Objectifs

- 1.1 Recenser les besoins et les problèmes naissants.
- 1.2 Fixer les priorités en matière de besoins et de problèmes naissants.

⁵ Le consensus doit être fondé sur les «Mesures pour faciliter le consensus» figurant dans le Manuel de procédure.

5.3. La responsabilité de réaliser ces objectifs incombe en premier lieu aux organes subsidiaires du Codex et au Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius.

Mesurer les progrès accomplis et la réalisation des objectifs de l'Objectif stratégique 1 pour la période 2020-2025

Objectif	Résultat	Indicateurs
1.1 Recenser les besoins et les problèmes naissants.	La capacité du Codex à élaborer des normes pertinentes par rapport aux besoins de ses membres est améliorée	Nombre de problèmes naissants recensés par les organes subsidiaires (<i>Rapports de réunions</i> ⁶)
1.2 Fixer les priorités en matière de besoins et de problèmes naissants.	Le Codex apporte une réponse en temps utile aux problèmes naissants et aux besoins des membres.	Proportion de problèmes naissants recensés et établis comme prioritaires qui aboutissent à des propositions de nouveaux travaux (<i>Rapport de réunions</i>) Temps écoulé entre le recensement d'un nouveau problème et la proposition de nouveaux travaux au Comité exécutif (<i>Rapports de réunions</i>) Temps nécessaire pour qu'un problème naissant ayant été établi comme prioritaire aboutisse à un texte révisé ou à un nouveau texte du Codex (<i>Rapports de réunions</i>) Comités qui étayent leur approche de l'établissement des travaux prioritaires sur la base des critères définis en la matière dans le Manuel de procédure

Objectif stratégique 2: Élaborer des normes fondées sur la science et les principes de l'analyse des risques du Codex

5.4. *Les membres et les acteurs du commerce d'aliments qui utilisent les normes du Codex valorisent le solide fondement scientifique des normes du Codex, qui est actuellement menacé par le manque de viabilité de la gestion du personnel. Il faut que le Codex se donne comme priorité de garantir une fourniture d'avis scientifiques indépendants, de haute qualité et en temps utile, de recenser les mesures que chaque acteur – Membres, FAO et OMS – peut prendre pour garantir, appuyer et promouvoir la fourniture d'avis scientifiques au Codex en temps utile, dans le cadre d'un programme pleinement et durablement financé. En outre, il faut disposer de données représentatives à l'échelle mondiale, afin que les avis scientifiques soient exhaustifs et que les normes du Codex soient pertinentes par rapport à l'offre alimentaire mondiale. Pour cela, il faudra, entre autres, renforcer spécifiquement les capacités des pays en développement en matière de production de données fiables et d'analyse scientifique et, plus globalement, renforcer les capacités pour mener ces travaux.*

Objectifs

2.1 S'appuyer sur les avis scientifiques conformément aux principes d'analyse des risques du Codex.

2.2 Promouvoir la soumission et l'utilisation de données représentatives à l'échelle mondiale lors de l'élaboration et de l'examen des normes du Codex.

2.3 Promouvoir un financement suffisant et pérenne pour les organes d'experts qui fournissent des avis scientifiques.

5.5. La responsabilité de réaliser l'objectif 2.1 incombe en premier lieu aux organes subsidiaires du Codex. La responsabilité de l'objectif 2.2 est partagée entre les organes subsidiaires du Codex et les États membres du Codex. La responsabilité de l'objectif 2.3 incombe en premier lieu au Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius et aux États membres.

⁶ Des sources d'information qui pourraient faciliter la mesure des progrès accomplis par rapport aux indicateurs ont, dans la mesure du possible, été recensées et sont inscrites entre parenthèses après chaque indicateur.

Mesurer les progrès accomplis et la réalisation des objectifs de l'Objectif stratégique 2 pour la période 2020-2025

Objectif	Résultat	Indicateur
2.1 S'appuyer sur les avis scientifiques conformément aux principes d'analyse des risques du Codex	Les avis scientifiques sont pris en compte de manière cohérente et conformément aux principes d'analyse des risques par tous les comités concernés lors du processus d'établissement des normes	Nombre de textes examinés par le Comité exécutif, dans le cadre de ses travaux sur le suivi de l'état d'avancement des normes, pour lesquels les rapports des présidents des organes subsidiaires indiquent comment les avis scientifiques ont été utilisés et quels autres facteurs à prendre en compte ont été examinés lors de l'élaboration des textes du Codex. (<i>Rapports des présidents des organes subsidiaires au Comité exécutif</i>)
2.2 Promouvoir la soumission et l'utilisation de données représentatives à l'échelle mondiale lors de l'élaboration et de l'examen des normes du Codex	Les normes du Codex sont élaborées sur la base de données représentatives à l'échelle mondiale.	Nombre de membres du Codex qui contribuent aux appels à données émis par les groupes de travail et les comités/réunions mixtes d'experts FAO/OMS, et leur répartition par régions. (<i>Forums des groupes de travail électroniques, rapports des groupes de travail physiques et données provenant des secrétariats des comités d'experts</i>).
2.3 Promouvoir un financement suffisant et pérenne pour les organes d'experts qui fournissent des avis scientifiques.	Les organes d'experts de la FAO et de l'OMS fournissent des avis scientifiques dans les délais fixés par les comités et la FAO et l'OMS. Ces délais permettent d'élaborer les normes en temps voulu.	Volume du financement de base suffisant consacré aux avis scientifiques au sein de la FAO et de l'OMS et tout changement dans ce domaine (<i>Rapports sur le budget présentés par la FAO et l'OMS</i>). Nombre d'avis scientifiques fournis dans les délais impartis (<i>Documents de la FAO ou de l'OMS sur les avis scientifiques et rapports de réunions</i>)

Objectif stratégique 3: Accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées

5.6. *Les activités de communication qui permettent de mieux sensibiliser, faire connaître et faire en sorte que les normes harmonisées disponibles soient reconnues sont cruciales pour l'efficacité du Codex. Même lorsque les normes du Codex ne sont pas transposées dans la législation nationale, une plus grande utilisation des normes du Codex dans le commerce d'aliments et par d'autres acteurs peut contribuer à la protection de la santé des consommateurs et garantir la loyauté des pratiques dans le commerce d'aliments.*

Objectifs

3.1 Faire mieux connaître les normes du Codex.

3.2 Soutenir les initiatives visant à faire connaître et mettre en œuvre ou appliquer les normes du Codex.

3.3. Faire reconnaître et promouvoir l'utilisation et les effets des normes du Codex.

5.7. La sensibilisation à l'utilisation et aux effets des normes du Codex et leur promotion incombent à tous les États membres et observateurs du Codex. Le Secrétariat du Codex est également chargé de faire mieux connaître les normes du Codex et d'évaluer leurs effets.

Mesurer les progrès accomplis et la réalisation des objectifs de l'Objectif stratégique 3 pour la période 2020-2025

Objectif	Résultat	Indicateurs
3.1 Faire mieux connaître les normes du Codex	Les membres du Codex promeuvent d'ores et déjà l'utilisation des normes du Codex.	Nombre de contributions nationales aux pages web régionales du Codex et aux pages web des observateurs du Codex qui portent sur des manifestations ou des activités de sensibilisation aux normes du Codex (<i>Pages web régionales et pages web des observateurs</i>) Nombre d'activités dans le plan de communication du Codex qui améliorent explicitement la visibilité des normes du Codex et la portée de la mise en œuvre (<i>Rapports annuels présentés au Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius</i>)
3.2 Soutenir les initiatives visant à faire connaître et mettre en œuvre ou appliquer les normes du Codex	L'utilisation de normes du Codex dans l'élaboration de normes et de réglementations alimentaires nationales a progressé. L'utilisation de normes du Codex dans le cadre du commerce d'aliments a progressé	Nombre d'États membres qui participent aux initiatives de renforcement des capacités nationales ou régionales visant à encourager et favoriser l'utilisation concrète des normes du Codex (<i>Lettre circulaire ou rapports de comités régionaux de coordination</i>) Nombre de normes du Codex adoptées ou utilisées par des membres du Codex (<i>Enquête régionale biennale sur l'utilisation de textes spécifiques du Codex</i>) Nombre de normes du Codex adoptées ou utilisées par les observateurs du Codex concernés (<i>Enquête auprès des observateurs</i>)
3.3. Faire reconnaître et promouvoir les effets des normes du Codex	Le mécanisme ou outil permettant de mesurer les effets des normes du Codex est élaboré et piloté	État d'avancement de l'élaboration d'un mécanisme permettant de mesurer les effets des normes du Codex (<i>Rapport d'avancement annuel</i>)

Objectif stratégique 4: Faciliter la participation de tous les membres du Codex tout au long du processus d'établissement d'une norme

5.8. *Les capacités des membres à participer activement à l'élaboration de textes du Codex sont encore très variables et dépendent de la capacité et de la viabilité des systèmes nationaux du Codex. La responsabilité de ces systèmes incombe aux membres, mais l'apport d'un appui contribuera à réduire autant que possible les écarts en matière de capacités tout au long de la durée du Plan stratégique. Des sources de financement et un large éventail d'activités de renforcement des capacités, de partenariats et d'activités de partage des connaissances techniques, qu'ils soient formels ou informels, seront importants, car ils permettront de renforcer les capacités des membres à participer activement et durablement aux activités du Codex, d'aider tous les membres à maintenir leurs systèmes nationaux et d'augmenter les possibilités de co-organiser des comités, ce qui est conforme à notre politique en faveur de l'inclusion.*

Objectifs

- 4.1 Assurer la pérennité des structures nationales du Codex dans tous les États membres du Codex.
- 4.2 Augmenter la participation pérenne et active de tous les membres du Codex.
- 4.3 Réduire les obstacles à une participation active des pays en développement.

5.9. La FAO et l'OMS sont également chargées d'aider les pays en développement et de favoriser leur participation effective, au moyen du Fonds fiduciaire du Codex et d'autres sources de financement. Les États membres complètent ces efforts en apportant un appui et en participant au renforcement formel ou informel des capacités, aux partenariats et aux activités de partage des connaissances.

Mesurer les progrès accomplis et la réalisation des objectifs de l'Objectif stratégique 4 pour la période 2020-2025

Objectif	Résultat	Indicateurs
<p>4.1. Assurer la pérennité des structures nationales du Codex dans tous les États membres du Codex.</p>	<p>Tous les États membres du Codex participent aux travaux des comités et des groupes de travail du Codex.</p>	<p>Nombre de pays disposant de capacités efficaces en ce qui concerne:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. leurs points de contact du Codex, leur structure et leurs processus; 2. leurs structures de consultation (Les comités nationaux du Codex, par exemple) et leurs processus; 3. leur gestion des travaux du Codex. <p><i>(Résultats de l'application de l'outil de diagnostic du Codex par les membres)</i></p> <p>Allocation pérenne de ressources pour les éléments indiqués ci-dessus, qui peut être inscrite dans la législation nationale et/ou les structures de l'organisation <i>(Rapports des États membres)</i></p> <p><i>Indicateur supplémentaire pour les pays bénéficiaires du FFC:</i></p> <p>Nombre de pays bénéficiaires du FFC2 qui maintiennent leurs systèmes nationaux du Codex et les activités correspondantes, une fois le financement terminé <i>(Forum des groupes de travail électroniques et Système de mise en ligne des observations)</i>.</p>
<p>4.2 Augmenter la participation pérenne et active de tous les membres du Codex</p>	<p>La participation aux travaux des comités et groupes de travail du Codex est pérenne et active</p>	<p>Nombre de pays qui ont maintenu ou augmenté leur:</p> <ul style="list-style-type: none"> • contribution aux groupes de travail électroniques; • nombre de présidences des groupes de travail électroniques; • nombre de réponse aux lettres circulaires. <p><i>(Forum des groupes de travail électroniques et Système de mise en ligne des observations)</i></p>
<p>4.3 Réduire les obstacles à une participation active des pays en développement</p>	<p>Les activités de renforcement des capacités, de partenariat et de partage des connaissances renforcent efficacement la participation active des pays en développement</p>	<p>Des informations sur les débats des comités régionaux de coordination ou des réunions connexes sur les obstacles et les éventuelles solutions à apporter pour favoriser la participation des pays en développement sont rassemblées <i>(Rapports des comités régionaux de coordination et des réunions connexes)</i>.</p> <p>Augmentation du nombre de rapports sur le parrainage et le partage d'expérience entre les pays en ce qui concerne les questions liées au Codex <i>(Rapports des Membres et/ou des comités régionaux de coordination)</i></p>

Objectif stratégique 5: Améliorer les systèmes et pratiques de gestion des travaux qui contribuent à la réalisation efficace et effective de tous les objectifs du Plan stratégique

5.10. *L'examen et l'amélioration en continu des systèmes et pratiques de gestion des travaux du Codex contribueront à leur alignement sur la réalisation de tous les objectifs du Plan stratégique. L'amélioration des flux de travail, l'établissement de priorités pour les propositions et la gestion des contributions ou des observations favoriseront la participation des membres qui ont d'importantes contraintes liées aux ressources et renforcera l'inclusivité dans le processus d'établissement des normes. L'efficacité de l'élaboration des textes du Codex dépend largement des ressources apportées par les pays hôtes des organes subsidiaires et de leurs groupes de travail, en particulier leurs présidents et leurs secrétariats. Il est essentiel de renforcer et de maintenir les capacités pour assurer une gestion efficace des travaux du Codex.*

Objectifs

5.1 Élaborer et maintenir des pratiques et des systèmes de gestion des travaux efficaces et efficaces.

5.2 Renforcer les capacités des présidents, des coordonnateurs régionaux et des secrétariats des pays hôtes des comités et des groupes de travail, afin qu'ils puissent appuyer les travaux du Codex.

5.11. La responsabilité de la réalisation de ces objectifs incombe en premier lieu au Secrétariat du Codex, aux secrétariats des pays hôtes, aux présidents des comités et des groupes de travail et aux coordonnateurs régionaux.

Mesurer les progrès accomplis et la réalisation des objectifs de l'Objectif stratégique 5 pour la période 2020-2025

Objectif	Résultat	Indicateurs
5.1 Élaborer et maintenir des pratiques et des systèmes de gestion des travaux efficaces et efficaces.	<p>Les processus et les procédures des travaux du Codex appuient l'efficacité et l'efficience du fonctionnement des différents organes d'établissement de normes du Codex</p> <p>La mise au point de calendriers adaptés et l'utilisation efficace du temps lors des réunions de la Commission du Codex Alimentarius, de son Comité exécutif et de ses organes subsidiaires permettent de consacrer un maximum de temps à l'élaboration des textes du Codex</p>	<p>Nombre de recommandations formulées lors de l'examen régulier de la gestion des travaux du Codex et adoptées par la Commission qui ont été mises en œuvre (<i>Rapports annuels présentés au Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius</i>).</p> <p>Nombre de documents de réunion distribués en temps voulu, conformément au <i>Manuel de procédure</i> du Codex ou aux délais fixés par les comités (<i>Pages web des réunions</i>).</p> <p>Nombre de sessions au cours desquelles tous les points de l'ordre du jour ont été examinés dans le temps alloué à la réunion du Comité et les travaux ont été achevés dans les délais impartis pour le projet (<i>Calendriers et rapport de réunions</i>).</p>
5.2 Renforcer les capacités des présidents, des coordonnateurs régionaux et des secrétariats des pays hôtes des comités et des groupes de travail, afin qu'ils puissent appuyer les travaux du Codex.	<p>Les réunions et les groupes de travail des organes subsidiaires sont présidés et conduits de manière efficace et efficiente.</p>	<p>Nombre de présidents et de pays hôtes des organes subsidiaires et des groupes de travail qui participent aux formations et/ou à l'élaboration d'outils et d'orientations. (<i>Orientations et rapports d'ateliers mis à disposition</i>)</p> <p>Niveau de satisfaction en ce qui concerne l'efficacité des réunions et le rôle des présidents, des pays hôtes et des secrétariats du Codex (<i>Enquêtes menées à la suite des réunions</i>).</p>